

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN GUADELOUPE

une approche socio-anthropologique pour une définition de la précarité énergétique en milieu tropical



LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN GUADELOUPE, une approche socio-anthropologique pour une définition de la précarité énergétique en milieu tropical

Cette publication présente les résultats d'une étude sur la précarité énergétique en Guadeloupe menée au premier semestre 2017. Celle-ci nous a mené à élargir la définition hexagonale – et plus largement la définition relative aux régions tempérées – de cette notion.

Il ressort en premier lieu que l'impact énergétique sur le budget des ménages en Guadeloupe doit se penser dans l'articulation entre les dépenses d'énergie domestique et celles liées à la mobilité. On parle plus généralement de « vulnérabilité énergétique » dans ce cadre¹. En effet, les frais liés aux véhicules personnels peuvent représenter une part importante du budget des ménages, notamment pour les personnes travaillant en dehors de leur commune de résidence, dans un contexte où l'usage d'un véhicule individuel coûte nettement plus cher que dans l'hexagone².

Par ailleurs, les équipements qui représentent la plus grande part des consommations d'énergie domestique en Guadeloupe, à savoir les climatiseurs et les chauffe-eau, peuvent représenter des dépenses affectant les ménages les plus fragiles économiquement. Cependant, ces deux postes de consommation ne sont pas une généralité chez les ménages les plus pauvres. Certains foyers dépourvus de climatiseurs et de chauffe-eau électrique font face à des factures d'électricité élevées. Sont en cause des équipements vieillissants mais également des pratiques pouvant être énergivores et une mauvaise connaissance technique des appareils utilisés. En particulier, les appareils de froid sont très présents chez les ménages enquêtés. Souvent énergivores et donnant lieu à des comportements inadaptés, ils représentent des dépenses financières élevées que les individus ont du mal à appréhender, ce type d'appareil étant intégré au mobilier du logement et n'ayant pas vocation à être manipulé ou éteint.

Notre étude nous a également poussés à intégrer deux autres dimensions à la notion de précarité énergétique en milieu tropical : le rapport aux institutions, d'une part, et les problèmes de sécurité et d'insalubrité d'autre part. En effet, il existe un fossé entre les ménages les plus fragiles et les institutions, entretenu par une certaine méfiance et une incompréhension du langage administratif entraînant une mauvaise perception de l'information. Cette barrière rend d'autant plus nécessaire un dialogue prenant en compte les spécificités du public visé afin de rendre les politiques publiques relatives à la précarité énergétique les plus efficaces possible. Enfin, les nombreuses installations électriques vieillissantes, « faites maison » et/ou pas aux normes entraînent des risques de sécurité et d'insalubrité. Dans un contexte climatique où la précarité énergétique ne peut pas se définir sur la base de la restriction du chauffage, de la sensation de froid et des conséquences sanitaires qui en découlent, d'autres problématiques liées à l'intégrité de la personne ont néanmoins émergé et doivent être prises en considération dans notre définition de la précarité énergétique en milieu tropical.

1. N. COCHEZ, E. DURIEUX, D. LÉVY (2015), « Vulnérabilité énergétique : Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget », INSEE première, n°1530.

2. SYNDEX (2015), Le coût de possession et d'usage d'une automobile, comparatif entre la Guadeloupe et la métropole, Rapport final, 41 p.

Sommaire

Introduction _____ 4

Méthodologie _____ 5

Terrain d'enquête _____ 6

Limites de l'approche _____ 7



**La précarité en Guadeloupe :
un problème plus large dont la précarité
énergétique n'est qu'une composante** _____ 8

1.1 Portrait socio-économique de la Guadeloupe _____ 8

1.2 Le logement, l'eau, l'alimentation, l'énergie :
une hiérarchisation des dépenses _____ 9

1.3 Processus de désaffiliation, disqualification
sociale, invisibilité sociale _____ 12



**Comment les dépenses énergétiques
présent-elles sur les ménages ?** _____ 14

2.1 Équipements et pratiques _____ 14

2.2 Mobilité _____ 21



**Équipements et installations électriques :
quand l'environnement sociotechnique
peut menacer l'intégrité de la personne** _____ 25

3.1 Les installations électriques _____ 25

3.2 Les équipements vieillissants _____ 27



**Des politiques publiques aux ménages
précaires : un fossé à combler** _____ 28

4.1 Des politiques publiques tournées essentiellement
vers la rénovation énergétique des bâtiments
et les équipements économes _____ 28

4.2 Une non-prise en compte des modes de vie
et des pratiques entraînant des effets pervers _____ 29

4.3 Incompréhension des normes administratives,
difficulté d'accès aux institutions, résignation
et culture de la « débrouille » : l'échange difficile
entre les ménages précaires et les institutions _____ 30

4.4 Les invisibles de la précarité énergétique
en Guadeloupe _____ 32



**Propositions d'outils au service du suivi
de la précarité énergétique en Guadeloupe** _____ 33

5.1 Profil types _____ 33

5.2 Définition _____ 34

5.3 Indicateurs _____ 35

L'objet de cette étude est l'appréhension et une proposition de définition de la précarité énergétique sur le territoire de la Guadeloupe, et plus largement en milieu tropical. L'objectif est double. Il s'agit d'une part de fournir une meilleure compréhension du phénomène et d'autre part d'en proposer des modalités de suivi à travers la création d'un ou plusieurs indicateur(s) opérationnel(s).

Il s'agit donc de s'interroger sur la pertinence de la notion de précarité énergétique en milieu tropical : comment la décrire, la définir, l'identifier, l'observer, voire la mesurer.

La précarité énergétique est un concept récent qui s'est fortement développé ces dernières années. Les politiques publiques occidentales s'intéressent de plus en plus à ce sujet transversal aux questions sociales, environnementales et sanitaires. De nombreuses définitions et manières d'appréhender cette problématique ont émergé au cours des trois dernières décennies. La notion de « fuel poverty », traduite par « précarité énergétique » en français, a été définie pour la première fois de manière spécifique en 1991 au Royaume-Uni par Brenda BOARDMAN. Cette chercheuse à l'Environmental Change Institute de l'Université d'Oxford définit comme précaires énergétiques « les ménages pour lesquels les dépenses de tous les services énergétiques dépassent 10% des revenus »³. Cette première définition a le mérite de qualifier la notion de manière générale et d'établir un seuil de mesurabilité de ce phénomène, seuil qui reste encore une référence institutionnelle de nos jours. En France, actuellement, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) considère comme étant en précarité énergétique un ménage dont le Taux d'Effort Énergétique (TEE) est supérieur à 10%⁴.

De manière générale, les nombreuses études menées sur le sujet dans les années 2000 en France portaient principalement sur l'énergie domestique et spécifiquement sur la question de la difficulté à se chauffer pendant la période hivernale. Cette variable est présentée par les travaux réalisés en France hexagonale et au Québec au cours de cette période comme majeure dans le basculement d'un ménage vers une situation de précarité énergétique. Elle est devenue tellement prépondérante que nombre de définitions l'intègrent comme l'une des composantes principales. Ainsi, Isolde DEVALIÈRE, sociologue spécialisée sur la précarité énergétique, propose en 2007 la définition suivante : « Est concerné celui qui connaît une vulnérabilité sociale, économique et environnementale qui l'empêche de se chauffer convenablement et/ou de payer ses factures d'énergie ». Le rapport Pelletier (2009), co-piloté par l'ANAH et la Fondation Abbé Pierre, met également en exergue cette variable. Dans ce rapport, « Est en précarité énergétique un ménage qui éprouve des difficultés à se chauffer en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat ». Dans le cadre du sujet traité ici, cela pose la question de la définition de la précarité énergétique sur un territoire où la question du chauffage et des problèmes liés à la sensation de froid dans l'habitat ne se pose pas.

Cette observation interroge plus généralement sur les spécificités de l'équipement des ménages guadeloupéens et des pratiques qui y sont associées. Il conviendra de se demander ici quel rapport les ménages de l'archipel entretiennent avec l'énergie et leur environnement sociotechnique. Le contexte, qu'il soit climatique (tropical), géographique (insulaire), économique ou culturel, induit des usages de l'énergie différents de ceux caractéristiques de la France métropolitaine. L'enjeu de cette étude est d'identifier ces variables et d'analyser de quelles manières elles contribuent à la précarisation des ménages. Il ne s'agit bien entendu pas d'abandonner le socle de connaissances sur le sujet qui a été bâti sur le territoire métropolitain et plus largement sous des latitudes tempérées, mais de s'appuyer dessus tout en tenant compte des enjeux locaux. Tenir compte des caractéristiques propres à la Guadeloupe nécessite également de dépasser une approche uniquement centrée sur l'énergie domestique.

Une vision plus englobante de la précarité énergétique commence récemment à être prise en considération par les acteurs institutionnels. L'ONPE reprenait la définition de l'IDDRI⁵ en 2014, selon laquelle la précarité énergétique est « une situation de faible revenu disponible, combinée à des dépenses en énergie et transport élevées, dues à un certain nombre de contraintes techniques, territoriales ou infrastructurelles ». Bruno LECHEVIN, Président de l'ADEME et de l'ONPE, évoque également la mobilité comme facteur de précarité énergétique⁶. Cependant, les politiques publiques ne prennent pas toujours en considération cette dimension, souvent intégrée dans d'autres notions plus larges que celle de précarité énergétique, comme celle de « vulnérabilité énergétique »⁷. Dans le contexte géographique, technico-économique et social de la Guadeloupe, il semble néanmoins important de remettre l'interaction entre mobilité quotidienne et dépenses d'énergie domestique au cœur de la réflexion sur la précarité énergétique.

La définition de la précarité énergétique en milieu tropical implique de prendre en considération ces différentes facettes, leurs interactions et la manière dont elles pèsent sur le budget des ménages.

Comment les équipements et les pratiques liés à l'énergie domestique et à la mobilité influent-ils sur la précarisation des ménages guadeloupéens ? Quelles sont les causes sociales, économiques, structurelles et culturelles vectrices de précarité énergétique sur l'archipel de la Guadeloupe ?

3. BOARDMAN B (1991), *Fuel Poverty : From Cold Homes to Affordable Warmth*, Belhaven Press London, Londres, 227p. Initialement dans le texte : "households whose fuel expenditure on all energy services exceeded 10% of their income".

4. Le taux d'effort énergétique est calculé en France en reportant la facture énergétique d'un ménage à ses ressources (ONPE, 2014).

5. Institut du développement durable et des relations internationales, affilié à Sciences Po Paris.

6. LECHEVIN B (2016), « Précarité énergétique, un enjeu de la transition écologique », ADEME et vous, n°101, p.2-3.

7. COCHEZ N, DURIEUX E, LÉVY D (2015), « Vulnérabilité énergétique : Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget », INSEE première, n°1530.

Pour apporter des éléments de réponse, une enquête de terrain qualitative, menée à partir de méthodes sociologiques et anthropologiques, a été conduite. Ce choix méthodologique est induit pas deux postulats. Le premier est que les individus, peu importe leurs caractéristiques, sont susceptibles de déclarer des comportements vertueux au regard de l'énergie, en oubliant certains comportements énergivores. Selon Nathalie ORTHAR, l'observation (participante, ethnographique) est donc la meilleure méthode pour rendre compte objectivement des usages de l'énergie, qu'ils soient liés à la mobilité ou à l'énergie domestique⁸. Le second postulat est qu'une méthodologie quantitative, dans le cadre d'une étude dont l'objet n'a jamais été spécifiquement exploré, se cantonnerait à calquer la définition de la précarité énergétique en milieu tempéré pour observer dans quelle mesure elle pourrait s'étendre au milieu tropical. Nous avons fait l'hypothèse qu'opter pour une démarche qualitative devait permettre de faire émerger de nouvelles dimensions ou d'éventuelles nouvelles problématiques spécifiques au territoire guadeloupéen et, par extension, aux milieux tropicaux.

Il s'est donc agi dans cette étude de se placer à l'échelle de l'acteur afin de saisir le cadre systémique du phénomène de la même manière que la situation empirique des ménages en précarité énergétique, en considérant méthodologiquement le discours des micro-acteurs et des macro-acteurs de la même façon, tout en prenant en compte les spécificités propres aux positionnements de ces derniers induits par les logiques d'actions politiques, économiques et sociales qui les animent (M. AKRICH, M. CALLON, B. LATOUR, 2006)⁹. Dans cette optique, la démarche méthodologique de cette étude comprend donc des entretiens semi-directifs conduits en amont avec des personnes ressources, composées d'acteurs institutionnels et de professionnels de terrain, suivie d'une enquête socio-anthropologique auprès de la population potentiellement concernée par la précarité énergétique.

Les entretiens avec des personnes ressources ont permis une première approche exploratoire du terrain et des enjeux qui lui sont propres, ainsi que l'appréhension des dispositifs et des acteurs institutionnels gravitant autour de la précarité énergétique et des logiques d'actions entreprises dans le domaine.

Dans le milieu précaire dans lequel nous avons évolué durant notre étude, le mode d'approche est primordial. Ces mondes peu légitimés se cachent bien souvent, ne souhaitant pas dévoiler à quelqu'un d'extérieur leurs situations parfois difficiles, arborant une certaine méfiance envers les institutions. Il s'est donc agi de mettre en œuvre une approche simple, inspirant confiance à nos interlocuteurs. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur la réalisation préalable d'un sondage. Celui-ci n'avait pas vocation à produire des résultats statistiques mais davantage à créer un contrat social et moral avec l'enquêté via un support dont il pouvait maîtriser les tenants et les aboutissants. Ce sondage a également servi de guide d'entretien. L'objectif était de dépasser les questions fermées posées, dans un premier temps, afin d'amener l'enquêté(e) à parler des spécificités de ses usages de l'énergie, de la perception qu'il (elle) en a, de sa situation sociale, quitte parfois à s'éloigner du cadre d'un entretien formel pour glisser dans le registre d'une conversation orientée qui peut s'avérer être d'autant plus riche en informations. Accéder à cet espace de dévoilement du quotidien nécessite, en effet, de quitter

parfois les cadres d'un entretien semi-directif « académique » pour glisser vers un entretien plus flottant où le partage d'expériences quotidiennes peut avoir lieu, favorisant un rapport de confiance. L'enjeu est de moduler la relation enquêté(e)-enquêteur afin qu'elle se transforme en relation affinitaire, tout en remettant constamment au centre de l'entretien le fait que le fil conducteur de l'échange porte sur les situations de précarité liées à l'usage de l'énergie. Une relation dans laquelle l'enquêté se sent écouté et peut se confier, partager ses expériences, voit ainsi le jour¹⁰.

Nous nous sommes également appuyés sur des observations réalisées chez l'habitant, en parallèle de nos passations d'entretiens. Celles-ci ont été retranscrites via deux supports méthodologiques, une grille d'observation et un cahier de terrain. Ces deux outils sont complémentaires. La grille d'observation nous a permis de répertorier les équipements, leur état, leurs utilisations, mais également l'agencement du logement, les matériaux de construction utilisés et les pertes énergétiques qui peuvent en découler. Le cahier de terrain a eu pour utilité la prise de note de nos observations sur le comportement et le discours des enquêtés, la posture qu'ils adoptent au cours de l'entretien, ainsi que tous les usages, les équipements et les installations électriques non pris en considération dans notre grille. L'observation a été primordiale dans le cadre de notre étude afin de pouvoir appréhender avec objectivité l'environnement sociotechnique des enquêtés et le rapport qu'ils entretiennent avec lui. La prise de photographies, avec la permission des enquêtés, a servi de support à l'analyse de nos observations et permet d'illustrer le propos.

Les données ainsi récoltées ont fait l'objet d'une analyse thématique. Celle-ci a permis de dévoiler les spécificités de la précarité énergétique en Guadeloupe dans les catégories d'analyse déjà construites et en a fait émerger de nouvelles. Des résultats ainsi produits ont pu ainsi découler à la fois une définition de la précarité énergétique et une tentative de construction d'indicateurs opérationnels. Afin de renseigner ces indicateurs, un travail de récolte de données a ensuite été effectué. Nous avons pu ainsi produire quelques premiers résultats de suivi de la précarité énergétique en Guadeloupe.

8. JOUFFEY (2012), « Note sur l'intégration de la dimension transport dans la problématique de la précarité énergétique », Entretien téléphonique avec Silvia Rosales Montano, urbaniste, Agence d'urbanisme de Lyon, en présence de Marie-Hélène Massot, Nathalie Ortat, Marie-Hélène Massot, Gabriel Plassat.

9. AKRICH M, CALLON M, LATOUR B (2006), *Sociologie de la traduction, textes fondateurs*, Paris, Presse des mines, 401 p.

10. ROULLEAU-BERGER L (2004), « Voir, « savoir-être avec », rendre public : pour une ethnographie de la reconnaissance », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°117, pp. 261-283.

L'enquête de terrain a été réalisée sur deux territoires, l'un urbain et l'autre rural.

Pour déterminer les territoires les plus pertinents à la réalisation de l'enquête de terrain, nous nous sommes appuyés en premier lieu sur les données statistiques existantes et plus particulièrement sur le recensement effectué par l'INSEE en 2012 dont les données sont disponibles à l'échelle de l'IRIS¹¹. Nous nous sommes attachés aux caractéristiques sociales et économiques qui constituent le terreau de la précarité énergétique en France métropolitaine. Celles-ci regroupent bien entendu des variables économiques, telles que le niveau de revenu et l'inactivité (la précarité énergétique pouvant se définir au croisement de ressources disponibles faibles et de dépenses énergétiques élevées), mais également des situations sociales spécifiques : les familles monoparentales et les retraités étant par exemple particulièrement vulnérables.

Pour le choix du terrain urbain, afin que celui-ci soit utile aux politiques publiques à venir, nous avons opté pour un terrain intégré aux quartiers du périmètre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU). Ces quartiers sont tous regroupés sur la Communauté d'agglomération Cap Excellence (ville de Pointe-à-Pitre et ville des Abymes) et ont en commun des contextes socio-économiques délicats et une précarité sociale manifeste. Ils sont délimités sur la base des IRIS tels que définis par l'INSEE. Nous avons ainsi fait le choix du quartier de Carénage, sur la commune de Pointe-à-Pitre. On retrouve sur ce territoire des habitats en bande, des habitats traditionnels et des logements sociaux. Cette typologie d'habitat variée a permis de contacter un échantillon d'enquêtés composé à parts égales de ménages vivant dans des appartements de logements sociaux et dans des habitations individuelles. Nos contacts préalables avec des acteurs de terrain nous ont orientés vers ce quartier, marqué par des situations de précarité sociale et de mal logement, avec pour corollaire potentiel une précarité énergétique présente. Nous avons également décidé d'inclure l'IRIS « Fond Laugier » au cours de notre terrain d'enquête. En effet, cet IRIS limitrophe de celui de Carénage possède la spécificité de se composer en partie d'habitats traditionnels construits en implantation spontanée, ce qui induit des particularités intéressantes à relever : branchements multiples sur les poteaux électriques et normes des installations non respectées, entre autres. De plus, ce quartier se compose à 20% d'immigrés. Cette population peut présenter des spécificités intéressantes à intégrer, puisqu'on peut supposer qu'elle maîtrise dans une moindre mesure la langue et les normes administratives françaises, ce qui peut représenter une difficulté pour l'accès aux institutions et par extension aux aides et aux dispositifs existants. Cet IRIS dispose également d'une population plus âgée que Carénage (21% de plus de 65 ans, contre 15% pour Carénage). Ces deux quartiers regroupés présentent donc une typologie d'habitats diversifiée, des publics aux caractéristiques

sociodémographiques variées, sous-tendant des rapports à l'énergie, à l'environnement sociotechnique et aux institutions hétérogènes, ainsi qu'une précarité sociale omniprésente (les populations de Fond Laugier et de Carénage comptaient respectivement des taux de chômage de 42,5% et de 37,3% en 2012).

Pour notre terrain rural, notre choix s'est porté sur le bourg de Capesterre-Belle-Eau. Ce choix a été effectué à la fois sur des critères économiques, sociaux, et géographiques. Cette ville est marquée par un niveau de vie particulièrement faible, avec 71% des ménages disposant d'un revenu fiscal inférieur à quinze mille euros par an en 2014¹². Le taux de chômage est de 41,5% dans le bourg, bien au-dessus de la moyenne régionale. Nos entretiens avec des personnes ressources nous ont révélé que peu d'habitants faisaient appel à des opérateurs sociaux pour des aides concernant la rénovation d'habitat (alors que le revenu moyen est particulièrement bas et que 74,5% des habitants de la commune sont propriétaires) ou à des assistants sociaux. Cette écart entre pauvreté et aides institutionnelles demandées nous a interpellés. Quel rapport cette population entretient-elle avec les institutions ? Certains « invisibles de la précarité énergétique » se cacheraient-ils à Capesterre-Belle-Eau ou dans les sections¹³ aux caractéristiques sociotechniques similaires ?

Ce terrain avait en premier lieu vocation à intégrer la mobilité quotidienne dans l'analyse. Capesterre n'est pas la commune guadeloupéenne comprenant le plus grand nombre de navetteurs, avec 50,8% des actifs résidents travaillant dans une autre commune en 2013¹⁴. À titre de comparaison, la même année, dans la commune de Petit-Bourg qui concentre une forte proportion de navetteurs de Guadeloupe, 73,6% des actifs travaillent à l'extérieur de leur commune de résidence. Cependant, ce que nous recherchions dans notre étude était l'appréhension de l'impact que peut générer la mobilité quotidienne sur les ménages. Dans cette optique, Capesterre se révèle un terrain particulièrement pertinent, puisque cette commune combine des revenus bas, que nous avons déjà évoqué, et un éloignement des zones d'activités économiques. En effet, près de la moitié des actifs navetteurs travaillent sur la Communauté d'agglomération de Cap Excellence, située à une trentaine de kilomètres, et plus de 20% travaillent dans les alentours de Basse-Terre, située à une vingtaine de kilomètres. On peut donc formuler l'hypothèse que les actifs de Capesterre sont particulièrement impactés par une mobilité quotidienne contrainte¹⁵.

Ces deux terrains apparaissent complémentaires et permettent d'intégrer à l'étude des situations économiques, sociales, géographiques et résidentielles variées dans le but d'observer dans quelle mesure et de quelle manière chacune de ces variables joue un rôle dans la structuration de la précarité énergétique en Guadeloupe.

11. L'IRIS (Îlots regroupés pour l'information statistique) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. Source de la définition : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1523>. Source des données : Recensement de la population guadeloupéenne pour l'année 2012, consultable en ligne sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/97119/onglet/DonneesLocales#>.

12. Données de l'IRCOM (impôt sur le revenu par commune) 2015 sur l'année 2014, fournie par le ministère de l'action et des finances publiques.

13. Les communes en Guadeloupe sont découpées en « sections », unités urbaines correspondants à des quartiers étendus.

14. Calcul réalisé à partir de la base de donnée « flux de mobilité lieu de travail » de l'INSEE, datant de 2013.

15. ZELEM MC, 2014, « Ressorts sociologiques et sociétaux du choix modal : mobilités choisies et mobilités contraintes » in : Conférence « Aménagement et Climat » ARRE, LISST-CIEU, Toulouse 24 janv.

Bien entendu, les deux terrains que nous avons évoqués ne sont pas représentatifs de l'intégralité du territoire guadeloupéen. Il s'agit d'une limite évidente à l'entreprise d'une étude strictement qualitative : elle ne permet pas l'exhaustivité. Ainsi, pour le second terrain, nous avons privilégié un territoire péri-urbain au détriment d'un territoire véritablement rural sur lequel d'autres contraintes liées à l'énergie peuvent potentiellement exister. Nous avons réalisé ce choix sur le postulat que les situations de travailleurs péri-urbains étaient plus fréquentes en Guadeloupe que les situations de personnes vivant sur un territoire très rural. De la même manière, la situation des habitants des îles de l'archipel ne faisant pas partie de la « Guadeloupe continentale », et donc en situation de « double insularité » (Désirade, Marie-Galante, Les Saintes), n'est pas prise en compte dans cette étude. Néanmoins, les résultats développés ici peuvent servir de base à la conception d'une étude quantitative qui permettrait de valider le caractère généralisable aux autres territoires de la Guadeloupe des analyses produites à partir de l'enquête qualitative.

Certaines limites méthodologiques ont également freiné l'étude, ou du moins impacté le processus de recherche. Sur le terrain, certains publics étaient plus difficiles d'accès que d'autres. C'est le cas des non-francophones avec lesquels la barrière de la langue s'est imposée. Le dialogue en anglais, pour les dominiquais, ou la présence d'une personne tierce servant d'interprète nous ont permis néanmoins d'avoir accès à cette population. Les actifs étaient également largement sous-représentés au début de l'enquête de terrain : les horaires d'enquête correspondant aux horaires de travail des ménages. Nous avons pu pallier en grande partie ce manque en effectuant les démarches d'enquête le soir ou le week-end.

Enfin, les jeunes hommes ont été moins enclins à répondre que les autres catégories sociodémographiques.

Lors de l'enquête de terrain, il a été décidé de concentrer les recherches sur des publics supposés précaires. La moyenne des revenus mensuels disponibles des ménages enquêtés est ainsi très basse, s'élevant seulement à 780 euros. Cette enquête ne traite donc que marginalement de la précarisation que peut engendrer la mobilité quotidienne et les dépenses énergétiques résidentielles chez les ménages de classe moyenne, pourtant vulnérables.

L'accès à certaines institutions s'est également révélé compliqué. Ce postulat, handicapant au demeurant, nous a permis de vérifier par nous-mêmes certains propos des enquêtés. Notre phase de récolte de données, enfin, a été marquée par l'absence d'un grand nombre de données à l'échelle locale. La possibilité de renseigner certains indicateurs potentiels s'en est donc retrouvée impactée.

La précarité en Guadeloupe : un problème plus large dont la précarité énergétique n'est qu'une composante

Avec un revenu médian brut des ménages bien inférieur à celui de la France hexagonale (1 525 euros mensuels contre 2 258 euros en 2010) et une disparité des richesses plus élevée (indice de Gini de 0,41 contre 0,36 en France hexagonale)¹⁶, la Guadeloupe se caractérise par une précarité sociale importante. Cette situation

socioéconomique nécessite de présenter les composantes de la précarité sociale, sur ce territoire, au préalable d'un discours axé sur la précarité énergétique. Un des grands enseignements de cette étude est en effet que la précarité énergétique est avant tout perçue et vécue comme composante d'une précarité plus large.

1.1 Portrait socio-économique de la Guadeloupe

Dans ce cadre, il convient de se demander en premier lieu ce qui caractérise la société guadeloupéenne en termes économique, social et démographique. La Guadeloupe comptabilise le taux le plus élevé de chômage des départements français d'Amérique, avec un taux de 24 % en moyenne pour l'année 2016¹⁷ (taux de chômage au sens du Bureau international du Travail¹⁸). Bien que ce taux soit stable depuis trois ans, il reste largement supérieur au taux de chômage national qui est de 10,1 % pour la même année¹⁹. À cet indicateur doit être ajouté la part importante d'inactifs en Guadeloupe²⁰ puisque 50 % de la population de plus de 15 ans relève de cette catégorie contre 28,6 % sur le territoire français dans son ensemble.

La Guadeloupe se caractérise par un marché de l'emploi difficile d'accès, où le secteur privé est bien moins développé que dans l'Hexagone. Un enquêté, ancien élu, nous a confié :

« Ici, il n'y a pas de PIB, de produit intérieur brut. On ne vend rien à l'extérieur parce qu'on a quoi ? De la canne ? Des bananes ? Ils font la même chose moins cher à Saint-Domingue ! C'est une économie d'assistés ici, on n'a pas de production (...). Les seuls vrais travaux (sic), c'est les fonctionnaires. »

(Homme, 59 ans, Habitat traditionnel, Capesterre).

Ce diagnostic, bien que relevant du ressenti, peut en grande partie se vérifier dans les chiffres. Si la communauté d'agglomération de Cap Excellence (qui regroupe les villes de Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault et les Abymes), véritable poumon économique de la Guadeloupe, dispose d'un secteur privé plutôt dynamique avec 71,2 % des emplois relevant de la sphère privée en 2013 ; ce taux tombe à 57,2 % pour le reste de la Guadeloupe²¹. Comparativement, pour la France entière, la fonction publique représentait 20 % de l'emploi total en 2014²². La sur-représentation de la fonction publique sur le marché du travail guadeloupéen est donc très importante et peine à masquer le constat d'un archipel qui n'a pas su créer une économie suffisamment génératrice d'emplois. Mais la structure du marché du travail ne suffit pas à elle seule à expliquer que 50 % de la population de plus de 15 ans est en situation d'inactivité.

En effet, on assiste en Guadeloupe à un vieillissement de la population. L'âge moyen de la population (38,4 ans) s'accroît beaucoup plus rapidement sur la période 1999-2012 qu'au niveau national (5,2 ans contre 2,0 ans)²³. Ce phénomène s'explique en grande partie par les flux migratoires avec l'Hexagone. La difficulté de

l'accès à l'emploi ainsi que l'offre de formation limitée propre à l'archipel poussent les jeunes guadeloupéens à se rendre en France métropolitaine, principalement dans la région francilienne (pour six sur dix d'entre eux), souvent sans revenir en Guadeloupe à l'issue de leurs études. La conséquence directe de cette émigration des jeunes est le déficit de la tranche de population entre 20 et 35 ans, comparativement à la France métropolitaine. Ce vieillissement de la population est un vecteur important d'inactivité puisque 82 000 inactifs en Guadeloupe ont plus de 60 ans et représentent donc 51,25 % de cette catégorie sur l'archipel.

Outre le chômage, inclus dans la population active, une part importante de la population guadeloupéenne est concernée par les minima sociaux. En 2014, plus de 22 % est couverte par le RSA (socle non majoré), aide allouée par le département. Plus largement, près de 60 % de la population est couverte par une prestation Caf et, pour presque la moitié d'entre eux, les prestations perçues représentent plus de 75 % de leurs revenus. Une large frange de la population inactive vit donc également des minima sociaux²⁴.

De manière générale, la Guadeloupe se caractérise donc par un marché du travail difficile d'accès constitué d'un secteur privé restreint avec pour corollaire une forte inactivité, ainsi que par une population vieillissante. En corrélation avec ces constats, nous pouvons également relever que 47 % de la population vit avec un bas revenu au sens de l'INSEE²⁵. Dans un territoire insulaire sur lequel le coût de la vie est très supérieur à celui de l'Hexagone, ce contexte socioéconomique favorise les situations de précarité sociale avec des conséquences multiples.

1.2 Le logement, l'eau, l'alimentation, l'énergie : une hiérarchisation des dépenses

Ces éléments de contexte se traduisent sur le terrain par des situations de précarité multidimensionnelles qu'il convient d'explicitier au préalable d'un propos centré exclusivement sur l'énergie. Un des enseignements de l'enquête réalisée est que la consommation énergétique est vécue en premier lieu par la population comme un poste de dépense parmi d'autres. L'électricité est ainsi perçue comme composante d'un budget plus global alloué aux factures, pesant sur le reste pour vivre des ménages.

Intérieur d'une habitation située sur les 50 pas géométriques,
à Capesterre-Belle-Eau

« Des fois j'ai du mal à payer EDF. Parce qu'il y a ça mais il y a aussi le loyer et l'eau. Je peux pas acheter grand-chose une fois que j'ai tout payé [...]. Ma dernière facture EDF, c'était 173 euros. Je n'ai pas pu la payer tout de suite parce qu'il fallait que je paye mon loyer d'abord. J'ai réussi à la payer il y a une semaine, après plusieurs lettres de relance, mais maintenant j'ai 273 euros à payer pour l'eau. »

(Femme +65 ans, célibataire, Habitat traditionnel, Pointe-à-Pître).

Pour cette enquêtée disposant uniquement des minima sociaux, comme pour beaucoup d'autres, c'est l'accumulation de charges qui pèse sur le budget. Il est intéressant de constater que son incapacité financière à régler toutes ses dépenses courantes l'oblige à exercer un arbitrage : elle choisit de payer son loyer au détriment de sa facture d'électricité. De la même manière, de nombreux enquêtés ont révélé opérer ce type de choix stratégique qui donne lieu à une hiérarchisation des priorités.

16. OC2 Consultants (2017), *Analyse énergétique du parc immobilier résidentiel en Guadeloupe, Rapport final provisoire. L'indice de GINI permet de mesurer les inégalités de revenu dans une société. Il se situe entre 0 et 1. Plus il tend vers 1, plus la société est inégale.*
17. DEMOUGEOT L (2017), « Stabilité du chômage en 2016 », INSEE analyse Guadeloupe, n°21, 4 p.
18. Définition du chômage au sens du BIT : « Les personnes en âge de travailler (conventionnellement âgées de 15 ans ou plus) et qui répondent aux conditions suivantes : n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence ; sont disponibles pour travailler dans les deux semaines ; ont entrepris des démarches effectives de recherche d'emploi sur les quatre dernières semaines ou ont trouvé un emploi qui commence dans les trois mois. ».
19. BECK S, VIDALENC J (2017), « Une photographie du marché du travail en 2016 : le chômage recule de 0,3 points sur un an », INSEE première, n°1648, 4 p.
20. Au sens du BIT, une personne inactive est une personne qui n'est ni en emploi, ni au chômage.
21. NAULIN A, LE CORRE L (2016), « Cap Excellence : poumon économique de la Guadeloupe », INSEE dossier Guadeloupe, n°7, 26 p.
22. Ministère de la fonction publique (2016), *Fonction publique : Chiffres-clés 2016, Rapport annuel*, 17 p.
23. BASSO C (2016), « Insertion sociale et professionnelle des jeunes en Guadeloupe », INSEE dossier Guadeloupe, n°8, 39 p.
24. NAULIN A, LE CORRE L (2016), « Cap Excellence : poumon économique de la Guadeloupe », INSEE dossier Guadeloupe, n°7, 26 p.
25. Le seuil de bas revenu correspond à 60% de la médiane des revenus par unités de consommation (ensemble des ressources du foyer) avant impôts.

« Les gens ont des priorités et je ne pense pas que la facture d'EDF soit la première priorité dans leur budget. La première priorité c'est le logement. Parce que quand tu te fais expulser, tout le monde le sait. C'est une île ici, tout le monde se connaît. Si tu te fais expulser, c'est ta fierté qui est touchée. On a une culture fière, on n'a pas envie que les autres voient qu'on ne réussit pas. Donc les gens vont faire des coupes là où ça ne se verra pas et où c'est perçu comme pas grave. L'électricité, ce n'est pas vécu comme une priorité. Avant, il n'y avait pas forcément de raccordements donc dans les mœurs c'est resté comme pas grave [...]. Mais le loyer, c'est important car les gens ont besoin de savoir et tout le monde le saura si t'as pas payé ton loyer. »

(Extrait d'entretien avec une personne ressource).

Ce constat est partagé largement par les enquêtés, notamment les personnes âgées ayant vécu sans électricité pendant leur enfance qui ont souvent conservé des lampes à pétrole pour pallier une éventuelle coupure de courant. Bien entendu, cette priorisation donnée aux dépenses liées au logement est prépondérante chez les locataires mais moins chez les propriétaires. Cependant, outre le loyer, d'autres frais liés à l'habitat peuvent prendre une certaine importance pour les propriétaires occupants.

Cela est particulièrement vérifiable sur les zones d'implantation d'habitat spontané, souvent construites sur les 50 pas géométriques²⁶. Des problématiques en lien avec la situation géographique obligent les habitants à effectuer des travaux régulièrement sur leurs logements. Proche de la mer, l'air iodé accélère la dégradation de l'habitat et le vieillissement des équipements.

Nous avons pu observer ainsi de nombreux toits en tôle rongés par la rouille, reculant jusqu'à ne plus couvrir l'intégralité de l'habitation, laissant la pluie s'infiltrer dans les logements. Plusieurs enquêtés nous ont confié devoir changer la tôle à intervalle de 2 à 5 ans, suivant la qualité achetée, ce qui représente des coûts très élevés pour eux. De la même manière, les murs sont également détériorés par l'air particulièrement humide et iodé. Les séismes réguliers accentuent cette fragilité des infrastructures, provoquant de nombreuses fissures.

« Regarde le mur. Tu vois, j'ai fait reboucher ici par un gars du coin, mais au dernier séisme, ça s'est encore fissuré. Et à chaque fois, ça s'accroît. Il faudrait tout refaire, mais j'ai pas les moyens avec ma retraite. »

(Femme, +65 ans, célibataire, Habitat traditionnel, Capesterre).

Cette situation géographique et climatique induit également des dépenses supplémentaires liées aux équipements électroménagers. De l'aveu des habitants de ces zones, ceux-ci s'usent très rapidement et nécessitent donc d'être renouvelés fréquemment. Ce poste budgétaire supplémentaire propre à la situation du logement entraîne des stratégies d'adaptation ou de privation. Ainsi, un homme nous confiait n'acheter plus que de très petites télévisions, celles-ci ne durant jamais plus de deux ans, afin de limiter le montant de ses dépenses en achats audiovisuels. Une autre enquêtée nous révélait ne plus racheter d'ordinateur, la fréquence à laquelle elle devait les renouveler n'étant plus supportable pour son budget.

Bien que l'électricité reste très importante pour ce public précaire, elle n'est pas perçue comme aussi essentielle que l'eau ou le logement. L'absence de nécessité thermique joue un rôle dans ce constat. L'électricité n'est pas considérée comme un besoin primaire, vital, mais comme un besoin secondaire, lié à un mode de vie confortable, mais pas indispensable.

« L'électricité, on peut s'en passer. Comme il y a du soleil, il fait chaud, et on a de la lumière le jour (sourire). Alors que l'eau et le logement, c'est primordial. On n'a pas besoin d'électricité tout le temps. C'est une habitude que les gens ont prise. Les gens se sont habitués à avoir la télé, le frigo. Mais c'est pas obligatoire. »

(Femme, +65 ans, célibataire, locataire logement social, Pointe-à-Pitre).

Le choix sémantique de cette dame âgée ayant grandi sans électricité est révélateur d'une perception relatée dans nombre de nos entretiens. Elle qualifie le recours à l'énergie d'« habitude ». De nombreux enquêtés utilisent ce registre pour qualifier l'énergie domestique. L'électricité est souvent perçue comme induite par le mode de vie moderne, devenue nécessaire par les équipements auxquels les gens se sont habitués et qu'ils ont intégré dans leur norme de confort, plus que par une nécessité physiologique. Cette perception est souvent l'apanage de personnes assez âgées mais également d'adultes dans la force de l'âge qui évoquent les récits de leurs parents concernant une époque dénuée d'électricité, plus proche de la nature, largement idéalisée et fantasmée.

Dans la hiérarchisation des postes budgétaires, l'électricité vient donc après les besoins primaires.

« Il faut bien que je mange ! Si tu manges pas, au bout d'un moment, tu meurs et tu pourras pas plus payer leur facture d'électricité ! Donc je ne paye pas leur facture. »

(Homme, 50 ans, concubinage, Habitat traditionnel, Capesterre).

26. La zone des 50 pas géométriques est définie ainsi par l'article L. 5111-1 du code général de la propriété des personnes publiques : « La zone comprise entre la limite du rivage de la mer et la limite supérieure de la zone dite des cinquante pas géométriques définie à l'article L. 5111-2 (délimité en application de la législation et de la réglementation en vigueur à la date de cette délimitation, ndlr) fait partie du domaine public maritime de l'État. » Les implantations d'habitats spontanés ont donc pour particularité que les occupants ne sont pas propriétaires du foncier de leur logement, qui relève du domaine public.

La perception de l'électrification des logements est également marquée par le risque cyclonique et sismique propre à l'archipel. Le risque de coupure de courant est intégré par la population. Ainsi, lorsque nous posons la question de la satisfaction du service de leur fournisseur d'électricité, une grande majorité des enquêtés se déclare satisfaite, tout en relevant l'existence de coupures. Mais celles-ci n'impactent que très peu leur niveau de satisfaction. Elles sont dédramatisées, considérées comme peu fréquentes et courtes. Des stratégies de prévention du risque sont parfois mises en place par les enquêtés pour pallier à une éventuelle coupure de courant. Il peut s'agir de lampes à pétrole ou, plus rarement, de groupes

électrogènes. Ces comportements touchent également d'autres domaines : certains ménages disposent de réserves de nourriture ou de citernes d'eau pour se prévenir d'une éventuelle pénurie à la suite d'un cyclone. Au cours des entretiens, la conversation a fréquemment glissé vers les coupures d'eau qui apparaissent moins supportables que les coupures d'électricité.

Si, comme nous le verrons ensuite, l'énergie peut peser sur le budget des ménages, le contexte climatique, culturel et social en fait un poste budgétaire bien souvent considéré comme secondaire comparativement au coût du logement ou à celui de l'eau.

Toiture rongée par la rouille. Habitation située sur les 50 pas géométriques, à Capesterre-Belle-Eau



Systèmes électriques défaillants



1.3 Processus de désaffiliation, disqualification sociale, invisibilité sociale

Les situations socio-économiques des ménages précaires guadeloupéens peuvent conduire à des situations de disqualification sociale, au sens de S. PAUGAM²⁷, et de désaffiliation, au sens de R. CASTEL²⁸, qui peuvent avoir des conséquences néfastes pour les individus, y compris en ce qui concerne leur situation énergétique.

La disqualification sociale se traduit par l'intégration d'une identité négative véhiculée par l'assistanat qui peut être négociée de différentes façons par les individus ayant recours aux aides sociales. Ce sentiment de disqualification sociale se manifeste dans l'enquête de terrain par la méfiance de certains enquêtés. Le rapport à l'assistanat et aux institutions qui en découle est néanmoins variable.

Certaines personnes rencontrées, bénéficiaires de minima sociaux dans le temps long, montrent une forme d'acceptation de leur statut d'assisté. Ils justifient et rationalisent ce statut afin de limiter l'impact émotionnel négatif qu'il peut avoir sur eux.

Cela nous renvoie à deux des catégories développées par PAUGAM :

- celle de l'assistance installée dans laquelle les bénéficiaires mettent en place des stratégies de coopération et de séduction des travailleurs sociaux, instaurant ainsi une relation contractuelle ;
- celle de l'assistance revendiquée, dans laquelle les bénéficiaires ne font plus d'effort d'insertion, considérant les aides qui leur sont allouées comme un droit.

D'un autre côté, on trouve une catégorie de personnes inactives qui ne s'inscrivent cependant pas dans une démarche d'assistanat. Nous nommerons ces enquêtés les « débrouillards », en référence à une expression revenue régulièrement dans les entretiens, « la débrouille ». On retrouve dans cette catégorie principalement des hommes en âge de travailler. Ils se caractérisent par des activités économiques parallèles plus ou moins régulières qui viennent compléter les minima sociaux qu'ils perçoivent ou par des phases d'intermittence entre travail temporaire et chômage. Les aides financières perçues sont alors considérées comme un socle de leur budget mais leurs activités annexes leur permettent de négocier l'identité négative de l'assistanat puisqu'ils participent au monde social et professionnel.

« débrouya pa péché »

De plus, se « débrouiller » n'est pas dévalorisé socialement en Guadeloupe et est perçu comme une alternative plus louable que l'assistanat ou la criminalité, comme en atteste le proverbe antillais « debrouya pa péché », littéralement « se débrouiller n'est pas un péché ».

« Quand quelqu'un vient me demander un job, je lui en donne un. Au moins il travaille et c'est préférable de donner un job plutôt que le gars te vole »

(Femme, plus de 65 ans, célibataire villa antillaise ancienne, Capesterre).

Cette catégorie de personne met également en exergue un postulat sur le territoire guadeloupéen, celui de l'importance de l'économie souterraine. En effet, tout au long de mon enquête de terrain, j'ai pu observer l'importance des « jobeurs », ces personnes qui proposent de réaliser des petits travaux non déclarés chez les gens.

« - Il faut bien gagner de l'argent, tu vas pas loin avec le RSA. Donc assez vite (après son accident), j'ai recommencé à faire quelques trucs. – Tu trouves des trucs à faire ? – Ouais, tu trouves des jobs dans le coin. C'est du réseau que tu te fais. Quand tu travailles bien, les gens conseillent à d'autres gens de m'appeler quand il y a de la tronçonneuse ou de la débroussailleuse à faire. Après je cultive des fruits et des plantes dans ma cabane à la montagne et je les vends au marché de Pointe-à-Pitre, à côté du cimetière, le mercredi et le samedi. J'ai toujours un truc à faire ».

(Homme 35-49 ans, concubinage, locataire logement social, Capesterre).

Même si cet enquêté n'a pas de travail déclaré, on s'aperçoit qu'il ne s'identifie pas au statut d'assisté, du fait de son activité qui lui procure une valorisation à la fois professionnelle et sociale. De l'aveu des enquêtés, « tout le monde connaît un jobeur ».

Une autre forme d'économie parallèle que le travail non déclaré peut être évoqué : la vente de produits stupéfiants. Nous avons pu rencontrer au cours de notre enquête de terrain des revendeurs de cannabis. Cette activité, bien que moins proche d'une activité professionnelle déclarée, par l'illégalité de son objet, joue également un rôle de négociation du statut d'assisté. D'une part car elle permet de générer un revenu annexe par ses propres moyens, et d'autre part car elle maintient des liens sociaux extra-familiaux dans le cadre de l'activité économique.

27. PAUGAM S (1991), *La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 256 p.

28. CASTEL R (1994), « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, n°22, p.11–27.

La présence d'une économie parallèle importante peut être appuyée également par le constat que l'émission de billets en Guadeloupe représente 2 809 euros par habitant sur l'année 2016 contre seulement 1 700 dans l'Hexagone²⁹. Ce chiffre est néanmoins à relativiser, d'autres causes structurelles et culturelles pouvant être également des facteurs d'un attachement plus important des guadeloupéens à l'argent liquide.

Cette économie parallèle ouvre un espace de réflexion central dans l'étude. Sur quelle base peut-on repérer la précarité énergétique si des fluctuations de revenus difficilement identifiables sont à prendre en compte ? Dans quelle mesure les équipements et les installations électriques sont-ils passés entre les mains de « jobeurs », entraînant une incertitude quant à la qualité du travail accompli ?

Enfin, nous allons nous intéresser aux personnes en situation de marginalité. Le processus de désaffiliation, décrit par R. CASTEL, se compose de quatre zones : la zone d'intégration, la zone de vulnérabilité, la zone de l'assistance et la zone de désaffiliation dans laquelle l'individu opère un double décrochage économique (une non-insertion par l'emploi) et social (perte de réseau social solide, familial et extra-familial). Il s'agit bien d'un processus caractérisé par des zones perméables. La zone de vulnérabilité associe précarité du travail et fragilité relationnelle.

La zone d'assistance s'en distingue dans la mesure où l'aide apportée est déjà synonyme d'un minimum d'intégration. Les cas que nous avons évoqués plus haut se retrouvent en majorité dans ces deux catégories.

Nous avons pu rencontrer sur le terrain des enquêtés pouvant être intégrés à cette dernière catégorie. Les parcours les ayant conduits à la désaffiliation sont souvent jalonnés d'accidents biographiques (veuvage, divorce difficile, perte d'emploi, déracinement) qui les ont éloignés de la vie sociale et professionnelle. La consommation de crack, qui touche particulièrement la Guadeloupe depuis les années 1980, est également un facteur aggravant de désaffiliation³⁰. Les consommateurs se replient sur eux-mêmes, perdent les relations sociales qu'ils entretenaient avant leur addiction et sont peu enclins à se faire connaître des institutions et des services sociaux.

Les individus désaffiliés se caractérisent par une situation d'isolement et une forme de résignation à retrouver une vie sociale conventionnelle. Cela les conduit à une forme d'invisibilisation sociale qui les rend difficiles à repérer par les institutions.

Nous avons vu dans ces différents cas de figures des catégories à travers lesquelles les individus évoluent qui induisent à la fois des rapports hétérogènes aux institutions, comme nous le verrons par la suite, et à l'environnement sociotechnique.

En bref

La Guadeloupe est marquée par une forte population en situation de précarité sociale. L'absence de nécessité de se chauffer, comme en France métropolitaine, fait bien souvent passer au second plan les questions d'énergie. Les difficultés liées au logement ou à l'eau semblent plus préoccupantes pour les personnes enquêtées que les problématiques liées à l'énergie. Cependant, les conséquences de cette précarité sociale, comme la présence de logements vétustes ou de situations de désaffiliation, induisent également des problématiques énergétiques.

29. IEDOM (2016), *Guadeloupe, Rapport annuel*, 174 p.

30. CASIMIR H (2007), « Les familles guadeloupéennes à l'épreuve de la dépendance au crack », *Psychotrope*, n°13, p.275-284.



Comment les dépenses énergétiques pèsent-elles sur les ménages ?

2.1 Équipements et pratiques

2.1.1 L'EAU CHAUDE SANITAIRE ET LA CLIMATISATION : DES POSTES ÉNERGÉTIQUES ÉNERGIVORES PRÉPONDÉRANTS DANS L'HABITAT MAIS LOIN D'ÊTRE GÉNÉRALISÉS

L'eau chaude sanitaire et la climatisation constituent en moyenne les principaux postes de dépenses énergétiques des ménages guadeloupéens, représentant respectivement 13 et 33% de la consommation totale d'électricité dans le parc résidentiel. Cependant, il convient de se demander dans quelle proportion les ménages les plus précaires sont concernés par ces équipements. En effet, l'analyse énergétique sur le parc résidentiel guadeloupéen en 2017³¹ révèle qu'il existe

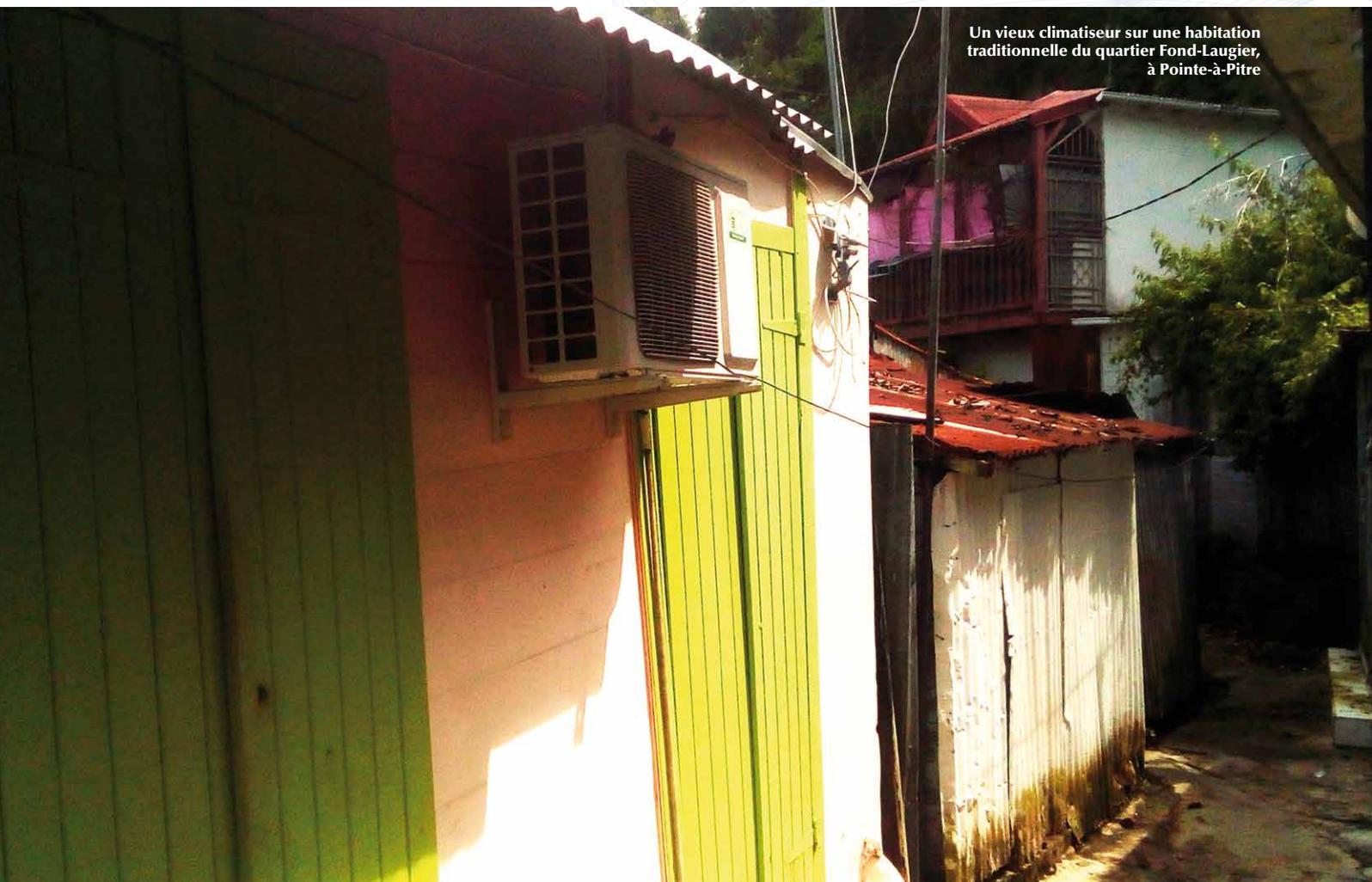
une grande disparité dans la consommation électrique des foyers. Le quart des ménages les moins consommateurs ne consomme que 9% de l'électricité du secteur résidentiel, alors que le quart le plus consommateur en consomme 50%. Cette différence de consommation se traduit également par une différence d'équipement entre les ménages en fonction de leurs revenus.

■ La climatisation

Si la climatisation réalise une véritable percée sur le marché guadeloupéen avec 59% des résidences principales équipées en 2017, elle n'est toutefois pas une généralité chez les ménages les plus précaires et ne touche pas toutes les catégories sociodémographiques de la même façon. Rare chez les jeunes interrogés, elle est plus fréquente chez les personnes âgées. On ne peut donc

pas lire la précarité énergétique en Guadeloupe sous le seul prisme des dépenses énergétiques liées à la climatisation, bien que les foyers disposant de cet équipement soient néanmoins caractérisés par des factures importantes qui pèsent lourdement sur leur budget. La consommation liée aux climatiseurs chez les ménages interrogés est d'autant plus élevée que les équipements

sont souvent anciens et donc énergivores. Bien que la présence de ce type d'appareil reste marginale dans les habitats traditionnels, le mode constructif de ceux-ci (murs en bois sans isolation thermique, toit en tôle, ventelles sans joints), induisant une déperdition énergétique importante, est également un vecteur aggravant sur la consommation finale des ménages équipés.



Un vieux climatiseur sur une habitation traditionnelle du quartier Fond-Laugier, à Pointe-à-Pitre

31. OC2 Consultants (2017), Analyse énergétique du parc immobilier résidentiel en Guadeloupe, Rapport final provisoire.

Les personnes âgées dans ce cas de figure font primer leur confort thermique sur les considérations économiques, quitte à se retrouver en situation d'impayé. La climatisation est utilisée la nuit et est généralement laissée en marche durant tout le temps de sommeil. Les enquêtés adoptant ce comportement l'expliquent par une incapacité à trouver le sommeil dû à l'inconfort thermique. Cela rend indispensable la climatisation et en justifie l'utilisation. L'usage de la climatisation la nuit entre ainsi dans le cadre d'une routine, dans laquelle l'individu se contente d'allumer l'appareil le soir

et de l'éteindre le matin. La majorité des enquêtés déclarent opter pour un niveau thermique compris entre 22 et 24 degrés Celsius mais, comme nous l'avons vu, il est possible que les déclarations soient plus vertueuses que les pratiques réelles.

Pendant la journée, ces personnes utilisent d'autres stratégies pour faire face à la chaleur. Les ventilateurs sont fréquemment positionnés en face du canapé afin de regarder la télévision dans des conditions agréables. Les appartements et maisons visités sont traversants dans la majorité des

cas, ce qui permet une ventilation naturelle par l'alizé, en laissant ouvertes les portes et fenêtres des deux côtés de l'habitation. Les individus se placent souvent dans le courant d'air afin de profiter de ce gain de fraîcheur.

L'usage de la climatisation dépend également du statut d'habitation. Logiquement, les locataires dont l'électricité est comprise dans le loyer et les personnes hébergées à titre gratuit utilisent plus souvent cet équipement que les autres, le facteur financier n'étant pas pris en considération.

■ L'eau chaude sanitaire

De la même manière, l'eau chaude sanitaire ne représente pas un poste énergétique homogène dans la population enquêtée.

D'une part, beaucoup de foyers ne disposent pas du tout d'eau chaude sanitaire. Cela est particulièrement vrai dans les logements sociaux. Les bailleurs sociaux ne fournissent pas de chauffe-eau qui sont par conséquent à la charge des locataires. Ceux-ci préfèrent donc souvent s'accommoder de l'eau froide. Contrairement au climat tempéré, les températures guadeloupéennes permettent de se passer d'eau chaude sans conséquences sanitaires.

« L'eau chaude, c'est à la charge du locataire. Moi, je n'en ai pas besoin. L'eau froide, c'est bon pour la circulation, ça purifie. Il fait chaud ici, pas comme en France, il n'y a pas besoin d'eau chaude. »

(Homme 35-49 ans, locataire logement social, concubinage, Capesterre).

D'autre part, EDF a particulièrement mis l'accent sur la pose de chauffe-eau solaire lors des opérations de maîtrise de l'énergie qu'il finance dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Les conséquences de cet effet incitatif sont visibles sur le terrain puisqu'un nombre

important des enquêtés disposent de cet équipement qui les dispense de consommation électrique supplémentaire liée à l'eau chaude sanitaire.

« Avant, je n'avais pas l'eau chaude, mais maintenant j'ai eu un chauffe-eau solaire gratuit, par Solaris, alors que normalement c'est 2 800 euros. C'est quand même super. Et regarde dans la rue, je suis pas la seule ! En face, il en avait un électrique et maintenant, c'est solaire. »

(Femme 50-65 ans, Habitat traditionnel, célibataire, Capesterre).

En bref

L'eau chaude sanitaire électrique et la climatisation, bien que représentant des consommations importantes, ne peuvent pas être considérées comme les seuls vecteurs de la précarité énergétique en Guadeloupe car leur diffusion ne touche que partiellement les populations les plus vulnérables.

2.1.2 LES APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION, DES ÉQUIPEMENTS ÉNERGIVORES TRÈS PRÉSENTS

Les appareils de réfrigération représentent une constante du terrain d'enquête. Les 79 ménages contactés disposaient tous d'un réfrigérateur et une majorité d'entre eux disposaient également d'un congélateur indépendant. Les équipements observés sont caractérisés par un âge élevé et une classe énergétique généralement comprise entre A et B, donc peu performants. Logiquement, pour des ménages disposant de revenus faibles, le critère du prix d'achat est prédominant à l'achat de ces appareils, ce qui explique la présence d'équipements particulièrement énergivores. Ils sont souvent surdimensionnés par rapport à l'usage réel des consommateurs. Nous avons pu observer sur notre terrain d'enquête certains congélateurs de grand volume très partiellement remplis.

Les fonctionnalités modernes, comme les systèmes de dégivrage ou la tropicalisation, se retrouvent rarement sur les appareils des enquêtés. Le remplacement des équipements s'effectue uniquement quand ceux-ci sont complètement hors d'usage, les enquêtés préférant conserver leur équipement pour ne pas avoir à en acheter un neuf, quitte à adopter des comportements inadaptés gonflant d'autant plus la facture d'électricité. Pour illustrer ce propos, nous citerons l'exemple d'un enquêté d'une quarantaine d'années dont le réfrigérateur avait été placé sur le balcon car, en mauvais état, il laissait s'écouler de l'eau sur le sol. Afin de pallier ce problème, cet enquêté avait donc choisi de déplacer son appareil à un endroit où cette fuite ne l'indisposait pas. La question de l'augmentation de la consommation énergétique de son réfrigérateur, corrélé au niveau de chaleur plus élevé de son emplacement et au rayonnement solaire direct sur l'appareil à certaines heures de la journée, ne s'est jamais posée pour cet homme. Les faibles ressources financières conduisent donc à opter pour des stratégies de contournement des problèmes induits par les équipements vieillissants plutôt que de les faire réparer ou d'en acheter des neufs. La perception du coût de l'achat ou de la réparation, tangible, prend le pas sur l'alourdissement de la facture énergétique, perçue comme un tout dont les tenants et les aboutissants ne sont pas perceptibles. Dans un contexte de fragilité économique pesant sur le quotidien, penser le long terme s'avère compliqué.

La consommation électrique liée au réfrigérateur (ou au congélateur) est d'autant plus difficile à percevoir qu'il s'agit d'un équipement dont l'usage est permanent. On n'éteint ni n'allume son réfrigérateur, il est perçu comme faisant partie intégrante du mobilier. Son fonctionnement ne donne donc par conséquent pas lieu à une réflexion sur son rôle et sa consommation qui sont considérés comme allant de soi (MC ZELEM, 2013)³². La consommation des appareils de réfrigération est perçue comme une composante de la facture d'électricité sur laquelle on ne peut influencer, nécessaire et ne pouvant pas être remise en question. Si les enquêtés rencontrés intègrent bien souvent des comportements d'économie d'énergie dans leurs logements (éteindre la lumière, désactiver la multiprise, etc.), en revanche, les appareils de réfrigération ne font pas l'objet de comportements adéquats.

Outre l'aspect du surdimensionnement des équipements déjà évoqué, les parties hautes des réfrigérateurs sont souvent en proie au givre, facteur d'augmentation de la facture. Le dégivrage manuel des équipements n'est que très rarement intégré dans les habitudes des enquêtés. Si le cas de figure du réfrigérateur entreposé sur le balcon décrit précédemment était justifié par un dysfonctionnement de l'appareil, des cas similaires ont pu être observés pour un simple manque d'espace. Les balcons et les cours ont souvent une fonction de débarras. Dans des habitats surchargés de mobilier, les appareils de réfrigération, prenant beaucoup de place, peuvent être ainsi relégués à l'extérieur. Le cas d'une enquêtée de Capesterre est particulièrement parlant. Celle-ci, par manque de place dans son logement, un habitat traditionnel, entpose le congélateur dans la petite cour qui lui appartient. Bien qu'un petit abri composé de simples poteaux et d'une tôle couvre l'appareil, le rayonnement solaire peut tout de même l'atteindre à certaines heures de la journée. Quand nous l'interrogeons sur l'usage de cet équipement, une enquêtée répond :

« Je mets pas grand choses dedans à manger. Ça sert quand je fais des grosses courses, peut-être une fois par mois. Sinon je mets dans le frigo. Mais le congélateur, je l'utilise surtout pour avoir ma propre glace, comme ça je peux faire des sorbets coco que je vends un peu plus loin au bord de la route [...]. Je fais ça peut-être deux ou trois fois par semaine. Ça ne me rapporte pas grand-chose une fois enlevé le coût des ingrédients, peut-être cent euros par mois, mais ça aide un peu. »

(Femme 50-65 ans, Habitat traditionnel, Capesterre).

On voit dans cet exemple que le coût de l'électricité lié au congélateur n'est pas pris en compte ni considéré comme une variable de l'activité économique annexe que cette femme pratique, alors qu'elle considère parallèlement sa facture d'électricité comme déraisonnable.

« L'autre jour j'ai reçu une facture de 200 euros. [...] Je n'ai pas compris pourquoi, ce n'est pas normal. »

32. ZELEM MC, BESLAY C (2015), *Sociologie de l'énergie, Gouvernance et pratiques sociales*, Paris, CNRS édition, 476 p.

La consommation de cet équipement, assez ancien et en proie à la chaleur extérieure, pourrait très bien générer un surcoût sur la facture d'électricité absorbant en grande partie les bénéfices recueillis par la vente des sorbets coco. Cette enquêtée ne dispose par ailleurs dans son logement ni de climatiseur, ni d'eau chaude sanitaire. Elle dispose seulement d'une télévision qu'elle utilise avec parcimonie. Cette inadéquation entre ses usages des appareils de froid et son revenu (un peu plus de 500 euros) la positionne dans une situation potentielle de précarité énergétique.

Comme nous l'avons précédemment explicité, la climatisation et l'eau chaude sanitaire ne sont pas une généralité chez les ménages les plus précaires. Les appareils de réfrigération forment un socle commun à la consommation d'énergie domestique. Le simulateur

de consommation énergétique « simul' conso dom » nous a permis d'effectuer des simulations sur des profils-types de foyers visités. Il en ressort que dans les logements sans climatiseurs et sans ECS électrique, la part d'électricité dédiée aux appareils de réfrigération peut aisément dépasser les 50% de la consommation totale. Si bien entendu cette proportion diminue dans les logements qui sont équipés de climatiseurs et d'eau chaude électrique, la possession du double équipement réfrigérateur et congélateur peu performants peut contribuer à maintenir les appareils de froid en première position des dépenses énergétiques domestiques.

Ce type d'équipement représente donc la principale source de dépense énergétique chez les ménages disposant de bas revenus en Guadeloupe.

En bref

Les appareils de réfrigération, sur notre terrain d'enquête, se caractérisent par des équipements particulièrement énergivores, souvent multiples, et des usages inadaptés, induits par une incompréhension de leurs fonctionnalités de la part des ménages.

2.1.3 L'AUDIOVISUEL : USAGE LONG ET MULTI-ÉQUIPEMENT

Les relations à l'équipement audiovisuel sont assez hétérogènes et fortement corrélées à la situation familiale et professionnelle des enquêtés. Si la possession d'un téléviseur est quasiment systématique, la possession d'appareils numériques (ordinateurs, tablettes tactiles, téléphones intelligents et consoles de jeux vidéo) semble dépendre de la composition des ménages.

Les retraités sont très peu équipés de ce type d'appareils. Par contre, la télévision est intégrée à la vie quotidienne suivant des habitudes bien réglées. Des « temps » de la journée sont ainsi dédiés au visionnage de programmes spécifiques.

Les couples avec enfants et les familles monoparentales sont également concernés par le multi-équipement. Chaque objet est plus ou moins attribué à un membre de la famille. L'usage de la télévision est divisé suivant des temps bien précis. Les enfants vont ainsi regarder les dessins animés le matin, tandis que les parents auront le choix du programme le soir, par exemple. Les enfants disposent souvent d'une tablette, achetée pour qu'ils « s'occupent ». Les choix des contenus et des temps de l'audio-visuel répondent à des gestes cultivés, ancrés dans l'habitude des ménages.

Les jeunes adultes, ayant grandi dans l'ère numérique, sont bien souvent multi-équipés. Très connectés, ils possèdent généralement un poste de télévision, un ordinateur et/ou une tablette, ainsi qu'un téléphone intelligent. Le temps d'utilisation est très variable, suivant que l'individu est actif ou non.

En effet, quelles que soient leurs caractéristiques sociodémographiques, les personnes seules et sans activité ont un usage souvent très important de la télévision. Ainsi, une grande partie des enquêtés dans cette situation a répondu au sondage que l'électricité était une priorité pour eux car sans elle ils ne pourraient plus regarder la télévision. Cet objet, pour cette catégorie de la population précaire marquée par une fragilité sociale (voir partie 1, on se réfère ici à des individus en zone de vulnérabilité ou de désaffiliation), sert de lien avec la société de vecteur de socialisation. Cet équipement revêt ainsi une fonction intégrative pour l'individu, qui le rend indispensable dans la vie quotidienne.

« On peut pas vivre sans électricité. Si on n'en a pas, on n'a pas de télé. Moi, j'allume la télé à 6 h du matin et je l'éteins à 9 h le soir. Comme je suis invalide, je n'ai qu'elle. La télé, c'est quelque chose qui me gâte (sourire). »

(Homme 50-64 ans, Villa antillaise ancienne, Célibataire, Capesterre).

Comme cet homme, beaucoup d'enquêtés utilisent un champ sémantique relevant de la morbidité pour qualifier l'absence de télévision, utilisant dans ce cas des expressions telles que « malade », « mal » ou « pas bien ». Dans ce cas de figure, la télévision est considérée comme une présence plus que comme un support multimédia. Les utilisateurs la laissent allumée même s'ils ne la regardent pas. Ce comportement est justifié par la mise en veille automatique de l'appareil.

« Moi je la laisse allumée tout le temps mais de toute façon elle se met en veille automatiquement. Donc quand je m'aperçois qu'elle est en veille, je la rallume. »

(Femme 18-24 ans, Habitat traditionnel, concubinage).

La veille semble être perçue dans le discours comme un moyen d'arrêt suffisant, ne nécessitant pas qu'on éteigne le poste, mais seulement qu'on l'allume. Dans ce cas de figure, faire évoluer les comportements nécessite un travail de pédagogie et d'information du public.

En bref

Les équipements et les usages qui sont faits de l'audiovisuel dépendent fortement de la situation familiale et professionnelle des ménages. Des comportements énergivores liés à une méconnaissance des consommations induites par la veille des appareils et par le multi-équipement sont régulièrement observés. Ils pourraient faire l'objet d'une information pédagogique à destination des ménages.

2.1.4 ENTRE COMMODITÉ ET INTÉGRATION CULTURELLE, LA VEILLE LUMINEUSE

Les foyers visités disposent généralement d'un nombre limité de points lumineux, avec une ou deux ampoules par pièce de vie. Il est à relever que ce constat est moins évident dans les logements sociaux récents, plus équipés en général, où l'on peut retrouver des luminaires à ampoules multiples. Dans les habitats traditionnels, on retrouve généralement des tubes fluorescents et des ampoules basse consommation. La présence de LED est rare. Les ménages disposant de ce type d'ampoules habitent en logement social et sont ceux qui ont bénéficié de dons d'ampoules par EDF dans le cadre d'opérations de maîtrise de l'énergie. Nous n'avons pas rencontré sur notre terrain de ménages en ayant acheté de leur propre chef. Beaucoup ignorent les aspects techniques de ces ampoules économes. Lorsque nous leur en avons fourni³³, de nombreuses questions sur les gains générés nous ont été adressées. Une enquêtée nous avoue :

« Je les ai déjà vues au magasin. Mais elles coûtent très cher, c'est pour ça que j'en ai jamais achetées. Mais maintenant que tu m'as expliqué qu'on y gagne au final, je pense que si jamais je dois changer une ampoule, j'en prendrai. »

(Femme 35-49 ans, Habitat traditionnel, veuve, Pointe-à-Pitre).

Si les informations sur la performance énergétique des LED sont relayées, sa traduction en termes financiers est peu mise en valeur. L'arbitrage en termes d'équipement, comme nous l'avons déjà vu, se fait en termes économiques pour les ménages rencontrés. Le coût de ces ampoules à l'achat devient donc rédhibitoire si l'on ne met pas en perspective les économies financières qu'elles peuvent générer sur le long terme. En plus de la distribution d'ampoules LED, un travail de pédagogie est donc nécessaire pour faire rentrer ce type d'éclairage dans les habitudes des ménages les plus précaires.

Les types d'équipements ainsi dépeints, nous allons centrer notre propos sur les usages qui en sont faits. Généralement, les dépenses énergétiques liées à l'éclairage restent relativement sobres. La lumière est très rarement allumée en journée et le nombre de points lumineux simultanément en marche le soir est faible. Cependant, il est à noter que des comportements de veilles lumineuses sont fréquents. Il existe deux registres de veilles lumineuses distinctes.

Le premier registre est la veille lumineuse nocturne, justifiée par deux arguments, l'un culturel et l'autre pratique. Les enquêtées préfèrent généralement évoquer l'aspect pratique, plus rationnel et donc considéré comme un argument crédible de justification. Il consiste dans la commodité que procure un accès aisé de la cuisine ou de la salle d'eau pendant la nuit.

« On laisse la lumière de la cuisine allumée pendant la nuit pour si jamais les enfants veulent aller manger quelque chose pendant la nuit. Comme ça, ils risquent pas de tomber ou de se faire mal. »

(F, 18-24 ans, Habitat traditionnel, concubinage, Pointe-à-Pitre).

Cette justification peut être étayée par la disposition des pièces du logement. Ainsi, une autre enquêtée nous a confié avoir besoin de laisser la lumière de l'extérieur allumée étant donné que ses toilettes se trouvent dans un cabanon dans son jardin.

Le deuxième argument de la veille lumineuse nocturne est d'ordre culturel et est moins mis en avant par les enquêtés. Seule une dame a confié avoir peur la nuit, avec un sourire gêné, sans oser développer. C'est à travers des témoignages d'enquêtés n'ayant pas ce type de pratiques, et donc plus disposés à les expliciter, que des explications ont émergées.

33. Grâce à la contribution d'EDF, nous avons pu fournir gratuitement à nos enquêtés des ampoules LED, en remerciement de leur participation à cette étude.

« Les gens laissent la lumière toute la nuit parce que les histoires d'esprits, c'est resté. Donc, ils pensent qu'en laissant la lumière allumée, ils risquent rien. Il y a un vrai poids des croyances sur le mode de vie des gens. »

(Extrait d'entretien avec une personne ressource)

Le second registre est la veille lumineuse sécuritaire. Nous avons notamment pu observer ce type de comportement sur la commune de Capesterre-Belle-Eau où de nombreux enquêtés ont mentionné des cas de vols récurrents dans les habitations. Pour se prévenir des cambriolages, ils laissent fréquemment la lumière allumée en

sortant de chez eux afin de faire croire à leur présence. L'éclairage n'est pas le seul poste énergétique concerné par ce registre de veille ; suivant les cas, les ménages peuvent également laisser la télévision ou la radio en marche, misant sur un signe de présence auditif plutôt que visuel.

Ces consommations énergétiques chez les ménages les plus précaires peuvent être considérées comme induites par une nécessité, celle d'assurer la sécurité de leur logement. On peut ainsi retrouver chez les ménages plus aisés des systèmes d'alarme ou des caméras de surveillance qui jouent un rôle analogue.

En bref

L'éclairage n'est pas le poste de consommation le plus énergivore mais les marges d'économie d'énergie pouvant être réalisées par une meilleure information sur les équipements et les pratiques peuvent être, en proportion, intéressantes.

2.1.5 COMPORTEMENT RESTRICTIF, STRUCTURE FAMILIALE ET DÉCALAGE GÉNÉRATIONNEL AUTOUR DE L'ÉLECTRICITÉ

Comme nous l'avons évoqué, les individus entretiennent des rapports à leur environnement sociotechniques différenciés. Les pratiques semblent corrélées à l'âge des individus, ce qui peut induire des décalages générationnels donnant lieu à des tensions autour de l'usage des équipements³⁴. La structure familiale peut donc jouer un rôle dans les pratiques et dans la consommation finale des ménages. Cela se vérifie particulièrement sur les usages de la climatisation et des appareils multimédia.

Chez un nombre important de ménages rencontrés, indépendamment des situations sociodémographiques décrites, nous avons pu observer un usage relativement sobre de l'énergie. Cela se traduit à la fois par un équipement électroménager restreint, se cantonnant au strict minimum, et à des pratiques d'utilisation des appareils minimales. Ces comportements, pouvant être qualifiés de restrictifs, ne sont pas pour autant mal vécus par cette population. Ils sont intégrés aux habitudes des consommateurs et au mode d'habiter³⁵ qu'ils entretiennent. Nous entendons par là une appropriation de l'espace intérieur et extérieur du logement qui réduit les usages de leur environnement sociotechnique. Il s'agit par exemple tout simplement d'une appropriation de l'espace extérieur et des environs de l'habitat, qui réduit leur présence dans le logement. La conservation d'un mode de vie traditionnel, moins équipé, permet à ces ménages « sobres » aux revenus bas de ne pas rentrer dans une situation de précarité énergétique.

« J'utilise pas trop l'électricité donc ça me coûte vraiment pas cher. Après, on est un peu obligé. Mais y a des gens, c'est trop ! Ils ont des milliers de trucs alors qu'ils en ont pas besoin. [...] Les gens te poussent à rentrer dans le rang. On dirait qu'on est dans une dictature de l'électricité et du progrès ! [...] Après, c'est une question d'habitude. Quand tu as l'habitude de couper tes aliments toi-même, de... tout ça. Tu économises. Tu achètes pas plein d'appareils qui te servent qu'une fois par an. »

(Femme 35-49 ans, Habitat traditionnel, concubinage, Capesterre).

Dans cette catégorie de la population dite « sobre », on peut toutefois relever qu'il existe une différence générationnelle de perception. Ainsi, les personnes âgées tendent à adopter des comportements de ce type par habitude, qui leur paraît naturelle, puisqu'ils ont grandi dans une société très peu « électrifiée ». Les plus jeunes conscientisent ces comportements, bien qu'ils soient incorporés et ne relèvent pas uniquement du rejet de la société de consommation. Par exemple, une des enquêtées parle de « dictature de l'électricité » (Femme 35-49 ans, Habitat traditionnel, concubinage, Capesterre), quand un autre affirme que « c'est la société qui te fait consommer » (Homme 35-49 ans, HLM, célibataire, Pointe-à-Pitre).

34. DESJEU D, BERTHIER C, S JARRAFFOUX (1996), *Anthropologie de l'électricité : les objets électriques dans la vie quotidienne en France*, Paris L'Harmattan, 220 p.

35. MOREL-BROCHET A, ORTAR N (dir.) (2012), *La fabrique des modes d'habiter. Homme, lieux et milieux de vie*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et sociétés », 313 p.

La pression importante de la société de consommation pousse ces personnes à rationaliser leurs pratiques comme relevant d'un choix de mode de vie, en opposition à une norme de consommation plus générale. Bien entendu, ce discours est à relativiser. Il entre en effet dans une rationalisation du mode de vie des individus précaires. Il est plus facile de dire qu'on est contre la société de consommation que de s'avouer ne pas avoir les moyens matériels et financiers d'en profiter pleinement.

En bref

La composition sociodémographique du ménage semble avoir une influence sur le rapport qu'il entretient avec son environnement sociotechnique. Cela suppose donc de segmenter les publics cibles des politiques publiques.

2.1.6 UNE INCOMPRÉHENSION TECHNIQUE DES DÉPENSES LIÉES AUX USAGES DE L'ÉNERGIE

Comme nous avons pu le mentionner à propos des appareils de réfrigération, il existe une méconnaissance de l'environnement sociotechnique chez les ménages enquêtés, d'une part vis-à-vis des usages sobres, et d'autre part vis-à-vis du poids énergétique de la consommation des appareils.

Cette incompréhension technique se manifeste par des pratiques énergivores, telles que l'usage de la veille des appareils multimédia ou les comportements relatifs aux appareils de réfrigération déjà évoqués, mais également par une incompréhension du poids de la consommation énergétique des appareils et de leurs fonctions. Les enquêtés considèrent ainsi leurs équipements et leurs pratiques de manière souvent plus vertueuse qu'ils ne le sont réellement, ce qui engendre une incompréhension du montant de la facture.

« On a acheté un frigo américain qui fait des glaçons. C'est pour mon mari, il adore ça. Il en met tout le temps [...]. La télé reste allumée toute la journée [...]. Pour l'instant, je n'ai pas de problème pour payer l'électricité. Mais ça coûte cher, ça peut être 300 euros ! Je ne sais pas ce qui fait que ça coûte aussi cher. Pourtant on n'a pas de clim. Et moi, j'utilise l'électricité que quand j'en ai besoin. »

(Femme 50-65 ans, Habitat traditionnel, concubinage, Capesterre).

Afin de modifier les pratiques énergétiques des ménages et ainsi de réduire leurs dépenses, il semblerait donc judicieux de proposer un accompagnement technique sur les consommations des appareils en parallèle du remplacement des équipements.

Quelques pistes

- Les opérations de maîtrise de l'énergie chez les ménages pourraient être accompagnées de brochures (afin d'être comprises par tous, elles pourraient être présentées sous forme d'illustrations pédagogiques) expliquant les gains énergétiques et financiers induits par les changements d'équipements ainsi que leur fonctionnement optimal. Il s'agit également de renforcer l'accompagnement sociotechnique, par exemple, par des visites conjointes entre un(e) conseiller(ère) info énergie et un(e) assistant(e) sociale.
- Dans le cadre du marché des CEE, des opérations sur les appareils de réfrigération pourraient être entreprises (optimisation des usages, remplacement des appareils anciens par de plus récents classés A+++), contre restitution ou destruction de l'appareil remplacé.

2.2 Mobilité

2.2.1 INFRASTRUCTURES, AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

La Guadeloupe est caractérisée par un urbanisme disparate, marqué par un habitat dispersé. Les communes sont généralement très étendues avec des centre-bourgs de petite taille.

À l'exception de Saint-Claude, toutes les communes ont un accès à la mer. Elles se composent en quasi-totalité d'un bourg sur la côte et d'un habitat disparate aux alentours. Cet étalement urbain donne lieu à un véritable phénomène de périurbanisation. En effet, si les zones résidentielles sont ainsi dispersées sur l'intégralité du territoire, les zones d'activités économiques sont fortement concentrées sur la communauté d'agglomération de Cap Excellence³⁶, principal secteur d'emploi privé, comme nous l'avons vu, et dans une moindre mesure sur la commune et dans les environs de Basse-Terre, préfecture de la Guadeloupe disposant de nombreuses administrations.

Le réseau routier se compose principalement de routes nationales principales qui suivent le littoral, reliant ainsi toutes les communes, et de routes départementales annexes desservant des zones majoritairement résidentielles.

Cette organisation du réseau routier, couplée à la périurbanisation, entraîne d'importants problèmes de circulation. Quatre routes principales mènent en effet au pôle économique de la Guadeloupe que représente Cap Excellence (agglomération de Pointe-à-Pitre), alors que 81 % des trajets domicile-travail étaient réalisés en voiture en 2010³⁷ pour seulement 7 % en transport en commun. Ceci s'explique par un réseau de transport interurbain faible et mal organisé.



36. NAULIN A, LE CORRE L (2016), « Cap Excellence : poumon économique de la Guadeloupe », INSEE dossier Guadeloupe, n°7, 26 p.

37. DEAL (2013), « Prédiagnostic physique, organisationnel et technique sur les perspectives d'augmentation de la part modale du vélo, dans les déplacements de la population Guadeloupéenne », compte rendu.

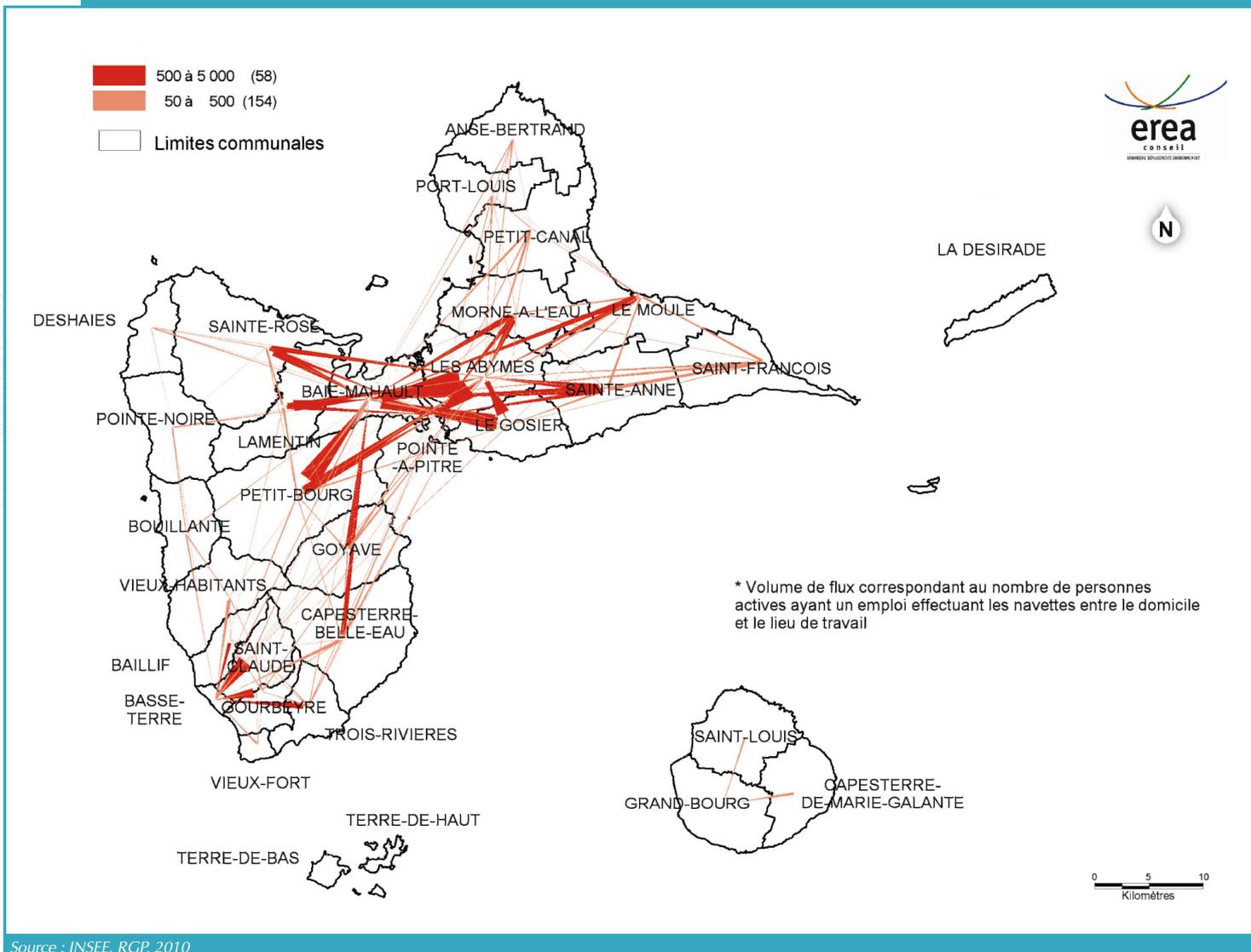
Si le réseau intra-urbain Karu'lis propre à la communauté d'agglomération de Cap Excellence (et s'étant étendu à la communauté d'agglomération de La Riviera du Levant) est efficace et est déclaré satisfaisant par les enquêtés, il en est tout autrement pour les lignes interurbaines dont les horaires sont irréguliers et le temps d'attente parfois très long. Les enquêtés interrogés affirment avoir déjà dû attendre une ou deux heures avant qu'un car passe à leur arrêt. Certains nous ont confié que les passages étaient plus fréquents lorsque les cars étaient gérés par des particuliers qui faisaient des trajets à leur compte (la compétence des transports en commun ayant

été reprise d'abord par le Conseil général, puis par les différentes agglomérations qui font appel à des prestataires pour l'assurer). Il est à relever que cette situation évolue actuellement, la compétence d'organisation du transport étant transférée au Conseil régional en 2017. En outre, certaines communautés d'agglomération ont déjà mis en place les conventions de coopération inter communautés d'agglomération nécessaires à la définition de lignes et la mise en œuvre d'un service de transport public performant (Cap Excellence et Nord Basse-Terre) à l'échelle régionale³⁸.

2.2.2 LA VOITURE, PRINCIPAL MOYEN DE LOCOMOTION, VÉCUE COMME INDISPENSABLE

Dans le contexte géographique et social de la Guadeloupe, il semble important de placer la mobilité au cœur de la réflexion sur la précarité énergétique. En effet, en 2011, les 20% de ménages disposant des revenus les plus bas consacraient 14% de leur budget aux transports, et cette part monte jusqu'à 25% pour les moins de 35 ans³⁹.

Carte 2 Flux domicile - travail intercommunaux en 2010



38. <http://www.guadeloupe.franceantilles.mobi/actualite/economie/le-transport-urbain-se-reorganise-389469.php>.

39. THIOUX E, CAMUS M, BENHADDOUCHE A (2015), « Les déplacements en Guadeloupe : prédominance de l'automobile et émissions de CO2 accrues », Insee dossier Guadeloupe, n°6, 17 p.

De manière générale, le budget moyen alloué à la voiture est plus important qu'en France métropolitaine et tend à augmenter, d'une part à cause de l'augmentation des coûts d'utilisation des véhicules personnels, plus rapide que dans l'Hexagone⁴⁰, et d'autre part par l'augmentation des « navetteurs », actifs ne travaillant pas dans leurs communes de résidence et réalisant des allers-retours réguliers, voire quotidiens, entre leur domicile et leur lieu de travail⁴¹. L'étalement urbain et la centralisation de l'activité économique sur la communauté d'agglomération de Cap Excellence, couplés à un réseau de transports en commun peu dense, favorise ce type de trajets.

« Tous les français que je connais, ils ont pas de voiture. Mais ça, c'est parce qu'ils habitent dans des grandes villes où il y a le métro, la RATP et tout ça. Mais ici il y a pas de grandes villes. Si t'as pas de voiture tu fais rien, t'es mort. »

(Homme, 50-65 ans, marié, Pointe-à-Pitre).

Cet aménagement territorial induit des distances élevées entre lieux de résidence et lieux de travail. La voiture est perçue par les actifs comme indispensable dans la vie quotidienne, le réseau de cars interurbains n'étant pas en capacité de pallier l'absence de véhicule individuel. Le phénomène de périurbanisation rend indissociable l'accès au marché du travail et la possession d'un véhicule dans les zones les moins attractives économiquement. Si les emplois existent dans les villes extérieures aux zones d'activités principales, ils ne suffisent pas à couvrir le nombre d'actifs y résidant.

« Vu que le système de transport est mal organisé en Guadeloupe, t'es obligé d'avoir une voiture [...]. Quelqu'un qui vient en Guadeloupe pour travailler sans voiture, c'est mort. Tu es obligé d'en avoir une pour aller travailler. »

(Homme, 50-65 ans, Habitat traditionnel, célibataire, Capesterre)

Chez les enquêtés possédant un véhicule, principalement à Capesterre, les frais liés à l'automobile peuvent être très importants, sans qu'ils perçoivent une alternative efficace à son usage.

« Je dépense plus de 200 euros par mois en carburant. Mais je peux pas limiter mes trajets. Je suis obligé de prendre la voiture pour aller sur mes chantiers, avec mes outils, ou pour aller chercher les enfants à l'école. »

(Homme, 50-65 ans, Habitat traditionnel, concubinage, Capesterre).

Ces dépenses sont d'autant plus importantes dans le cas des ménages équipés de plusieurs véhicules qui peuvent avoir des emplois les contraignant à effectuer plusieurs navettes quotidiennes. Dans ce cadre, bien que, comme nous l'avons mentionné dans les limites de notre étude, notre enquête n'a que très peu concerné les ménages de classes moyennes, on peut faire l'hypothèse que le véhicule personnel est également un facteur de vulnérabilité pour ces ménages, pouvant les faire basculer en situation de précarité. En général, on constate que les dépenses liées aux véhicules sont plus élevées que dans l'Hexagone (avec un budget de 34 à 56% supérieur selon le type de véhicule) ainsi que le kilométrage parcouru (14 000 km pour les voitures essence et 18 000 km pour les diesels parcourus annuellement en moyenne en Guadeloupe en 2013 contre 15 500 et 8 225 km parcourus en France hexagonale la même année)⁴².

Pour ces ménages navetteurs, le budget lié au carburant est souvent bien supérieur aux dépenses liées à l'énergie domestique, sans prendre en compte les charges supplémentaires liées à la possession d'un véhicule (achat, entretien, assurance, parking, contravention, vétusté...). Ce constat est accentué chez les navetteurs par un plus faible usage de certains appareils domestiques, corrélé à une présence au domicile moindre que celle des inactifs. L'usage des appareils multimédia, comme nous l'avons évoqué préalablement, est moins sollicité par ce public que par les ménages inactifs. Cela met au cœur de notre réflexion l'articulation entre mobilité quotidienne et énergie domestique, développée par Yves JOUFFE⁴³. Si ces deux postes du budget des ménages proposent une certaine indépendance à travers des dépenses contraintes et peuvent être considérés comme un tout, force est de constater que l'un prend le pas sur l'autre en fonction de la situation professionnelle et géographique du ménage.

En bref

Pour les ménages disposant de bas revenus, la possession d'un véhicule personnel, rendu indispensable par les navettes domicile-travail, pèse fortement sur le budget, en particulier lorsque le véhicule est ancien.

40. SYNDEX (2015), *Le coût de possession et d'usage d'une automobile, comparatif entre la Guadeloupe et la métropole, Rapport final*, 41 p.

41. NAULIN A (2016), « Des déplacements domicile-travail en hausse en Guadeloupe », *INSEE flash Guadeloupe*, n°44.

42. SYNDEX (2015), *Le coût de possession et d'usage d'une automobile, comparatif entre la Guadeloupe et la métropole, Rapport final*, 41 p.

43. ZELEM MC, BESLAY C (2015), *Sociologie de l'énergie, Gouvernance et pratiques sociales*, Paris, CNRS édition, 476 p.

2.2.3 ...MAIS QUI N'EST PAS À LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Cependant, le taux d'équipement automobile reste moins élevé en Guadeloupe qu'en France hexagonale (en 2011, 66,5% des ménages disposaient d'au moins une voiture en Guadeloupe contre 80,6% en France hexagonale⁴⁴). Cela est corrélé aux revenus plus faibles et donc à une capacité financière qui n'autorise pas l'achat d'un véhicule. Au cœur du quartier urbain de Carénage, la marche à pied se révèle être le mode de locomotion prédominant pour le public ne possédant pas de véhicule personnel. La proximité des commerces et des services permet aux individus de se passer de longs déplacements réguliers. La vie s'organise sur un périmètre restreint ou des lieux de socialisation comme le marché, les bistros ou des aménagements dans l'espace public qui sont investis par les résidents comme des lieux de socialisation. Les déplacements occasionnels sont réalisés en transport en commun ou dans le véhicule d'une personne tierce. Pour les personnes sans activité, la mobilité, par sa dimension exceptionnelle, ne représente pas un poste budgétaire prédominant. Pour ce qui les concerne, les personnes actives travaillant sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Cap excellence utilisent plus fréquemment le bus, les horaires et fréquences du réseau Karu'lis se prêtant à ce type de trajet. La mobilité représente alors un budget mais qui est considéré comme « acceptable » puisque indispensable à l'obtention de revenus.

À Capesterre-Belle-Eau, l'absence de véhicule personnel est vécue de manière plus problématique. L'éloignement des services et des commerces rend la mobilité nécessaire. Le réseau social familial et extra-familial peut être mobilisé pour réaliser ses déplacements. Cependant, cette solution est fluctuante en fonction du réseau des individus et de leur disponibilité. Le mode de transport le plus souvent évoqué est donc naturellement le car. Ce mode de transport implique des limites. D'une part car les horaires fluctuants des lignes interurbaines impose son usage comme une contrainte (« on n'a pas le choix »), et d'autre part car l'étalement urbain propre à la Guadeloupe induit le recours à la multi-modalité qui peut s'avérer très contraignante, de manière pratique comme sur le plan économique.

« Le bus, c'est quand même cher et c'est pas pratique. La dernière fois, j'ai dû amener le petit à l'hôpital. Le bus ne t'amène qu'à la gare routière, donc après, j'ai dû prendre le taxi pour aller au CHU. Donc, c'est revenu vraiment cher. »

(Femme 35-49 ans, Habitat traditionnel, concubinage, Capesterre)

La multi-modalité peut donc s'avérer être coûteuse et chronophage. Les actifs n'utilisent généralement pas ce type de mobilité, inadapté, pour leurs trajets domicile-travail (la part des navetteurs multimodaux en Guadeloupe étant même de 0% en 2008 selon l'INSEE et la Communauté d'Agglomération du Nord-Basse-Terre, CANBT)⁴⁵.

Pour faire face à ce manque de réseau de transport, des activités de transport non déclarées ont pu être observées à Capesterre. Des particuliers proposent ainsi de courts trajets contre rétribution. Certains des enquêtés déplorent un « manque de solidarité » mais s'en accommodent. De la même manière, des particuliers passent également dans les sections⁴⁶ en voiture pour vendre des fruits, des légumes ou du poisson chez les personnes ne pouvant se déplacer. Si cela permet aux gens de se nourrir, le déplacement se monnaie indirectement.

« La nourriture coûte cher ici, comme tout. Moi j'aime les patates, par exemple. Ben le gars qui passe avec son pick up, il me les vend 6 euros pour un kilo. C'est très cher ! Mais bon depuis deux ans, j'ai des problèmes de circulation sanguine. Je peux presque plus marcher. Alors pour me déplacer, c'est toute une histoire. »

(Femme, plus de 65 ans, célibataire, Capesterre)

En bref

Le public péri-urbain à faibles revenus se compose d'actifs, navetteurs dont le budget lié à la mobilité peut peser lourdement sur le budget total du ménage, et d'inactifs ayant recours à la multi-modalité des transports, à des solutions de déplacements annexes, et pour lesquels l'absence de véhicule personnel est un véritable frein au retour à l'emploi et induit des dépenses supplémentaires. La densification du réseau en termes de fréquence, d'amplitude des horaires et d'interrelations, en particuliers sur les axes les plus empruntés pour les trajets domicile-travail, pourrait remédier à cette situation.

44. Chiffres de l'INSEE « Enquête budget des familles », 2011.

45. DEAL (2013), « Pré-diagnostic physique, organisationnel et technique sur les perspectives d'augmentation de la part modale du vélo, dans les déplacements de la population Guadeloupéenne », compte rendu.

46. Dénomination locale des quartiers ou hameaux.

3.1 Les installations électriques

3.1.1 IMPLANTATION D'HABITAT INFORMEL : DES ZONES QUI SORTENT DU CADRE NORMATIF INSTITUTIONNEL DES INSTALLATIONS

La Guadeloupe se caractérise par de nombreuses zones d'implantation d'habitats spontanés. Il s'agit d'habitat traditionnel construit par les occupants, sur un terrain dont ils ne sont pas forcément propriétaires. Comme pour toute extension de réseau, les occupants doivent prendre en charge l'installation « avant compteur » à leurs frais, en en faisant la demande au Syndicat d'électrification (Symeg). Dans la pratique, les raccordements donnent lieu à des branchements multiples, pas toujours « aux normes » et pas toujours légaux.



Branchement multiple à Capesterre-Belle-Eau, sur les 50 pas géométriques. Un enquêté nous a confié avoir lui-même acheté le poteau, et autorisé ses voisins à se raccorder dessus à posteriori (Homme, 50-64 ans, habitat traditionnel, marié, Capesterre).



Branchement multiple dans le quartier de Fond-Laugier, à Pointe-à-Pitre

La première personne installant son logement sur cette zone non desservie par le réseau électrique achète ainsi le poteau. Les nouveaux arrivants se raccordent à son installation, soit en déclarant à EDF leur présence et en faisant placer un nouveau compteur sur le poteau, soit en se raccordant sur un compteur déjà en place. Ce second cas de figure est parfois négocié avec le propriétaire du compteur sur la base d'un arrangement financier qui entretient un marché parallèle d'électricité. Ou bien ce type de raccordement se réalise sous la forme d'un vol pur et simple d'électricité au détriment du détenteur du compteur. Ces « piquages » sont la plupart du temps repérés par la personne ainsi lésée. Cependant, ils sont à l'origine de factures plus élevées pour le « client officiel » d'EDF, ce qui peut aggraver des situations de vulnérabilité ou bien faire basculer des ménages dans la précarité énergétique.

Cependant, beaucoup de personnes pratiquent également les branchements sauvages, c'est-à-dire le raccordement illégal directement

sur le réseau. Ces pertes, dénommées « pertes non-techniques » par EDF, représentent une part non-négligeable de la consommation totale d'électricité en Guadeloupe, qui pourrait être de l'ordre de 5 à 6% selon une personne ressource interrogée.

Outre les problèmes économiques que cela génère pour les institutions, il faut mettre en perspective que ces installations multiples, souvent réalisées de manière artisanale, engendrent un autre risque pour les populations précaires vivant dans ces zones. La multiplicité de celles-ci augmente l'impact que pourrait avoir un événement climatique majeur. Un cyclone ou un séisme a d'autant plus de chance d'entraîner une rupture de ces câbles, pouvant engendrer ainsi des risques d'électrocution et/ou d'incendie.

En plus des conséquences aggravantes de précarisation liées à la situation géographique de ces logements (voir partie 1.2), ces populations sont soumises à un risque sécuritaire lié aux installations avant compteur.

3.1.2 DES TABLEAUX ÉLECTRIQUES VIEILLISSANTS, PAS AUX NORMES, ENGENDRANT DES RISQUES

Les tableaux électriques à l'intérieur des logements sont souvent anciens et peuvent être en proie à des dysfonctionnements. Si cela se traduit généralement par de simples pannes, les conséquences peuvent se révéler bien plus graves. Ainsi, chez un des enquêtés, le tableau électrique a explosé.

« Y a beaucoup de maisons qui sont pas aux normes. Après, ils disent qu'ils veulent changer les compteurs mais ils rentrent pas voir comment c'est chez les gens. Moi mon compteur a pété ! C'est super dangereux, surtout dans une case en bois comme la mienne. Ça aurait pu brûler ! »

(Homme 35-49 ans, Habitat traditionnel, concubinage, Pointe-à-Pitre).

Le discours de cet homme pointe un souci de taille : les acteurs de l'électricité rentrent rarement chez les gens, n'en ayant pas la prérogative. Si les installations avant compteur sont donc sujettes à contrôle, les installations après compteur (in domus) et les risques sécuritaires qui peuvent y être associés sont rarement perceptibles.

3.1.3 L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE « FAITE MAISON », DES SOUCIS DE NORMES ET DE SÉCURITÉ

Beaucoup d'installations électriques après compteur (in domus) sont réalisés sans l'appui d'un professionnel formé. Elles le sont souvent par un « jobeur ». Cet artisanat non déclaré, parfois peu compétent, touche aussi bien les câblages que les tableaux électriques, pouvant causer aux occupants des logements des problèmes de sécurité et une difficulté à faire valoir leur situation.

C'est, par exemple, le cas d'un des enquêtés de Pointe-à-Pitre ayant construit lui-même sa maison avec l'aide d'un ami qu'il a rémunéré à cet effet. Dans son habitation, traditionnelle, les câbles électriques sont fixés aux murs en bois à l'aide de rivets longeant l'intégralité du logement et passant au-dessus de l'évier. Dans le petit corridor qui rejoint l'espace à coucher, deux câbles pendent à hauteur d'homme. Les risques d'électrocution sont donc élevés pour l'habitant et les possibilités d'un accident provoquant un incendie ne sont pas à écarter.

Outre la question de la conception de l'installation, nous avons également pu observer des câbles et prises vétustes : câbles dénudés, prises sorties du mur, etc.

En bref

Les installations électriques, qu'elles se situent avant ou après compteur, peuvent présenter des risques pour les usagers lorsqu'elles ne sont pas aux normes. Les installations « faites maison » et/ou vieillissantes sont souvent en cause. Une piste serait de répertorier les installations potentiellement à risque. Cela pourrait être, par exemple, réalisé par le biais d'une courte fiche à remplir par les professionnels de l'électricité et les assistants sociaux, de manière systématique, ou par les techniciens d'EDF à l'occasion de la mise en place des compteurs intelligents.

3.2 Les équipements vieillissants

3.2.1 NE RIEN JETER, ACCUMULER, DÉTOURNER LES USAGES

Les ménages précaires enquêtés présentent une particularité à prendre en considération : la conservation des équipements, même défectueux. Un grand nombre de ménages chez qui nous avons pu mener des observations dispose d'un espace de relégation des appareils usagés. Dans les appartements en logement social, il est fréquent d'utiliser le balcon à cet effet, qui se retrouve parfois surchargé. Ce constat explique la présence constatée d'appareils de réfrigération dans ces lieux, leur fonction de débarras induisant une certaine logique à cet emplacement. Les habitats individuels disposant d'une cour peuvent également bénéficier d'espaces dédiés.

On assiste ainsi parfois à un véritable parcours biographique des équipements électroménagers, d'abord utilisés normalement, puis relégués dans un espace considéré comme annexe à l'espace de vie, et parfois réutilisés à d'autres fins. En effet, nous avons pu observer des détournements d'usage d'appareils ne fonctionnant plus. Un réfrigérateur, à l'arrière d'une maison, avait ainsi effectué une reconversion en boîte à outils. Un four, resté à sa place, servait de rangement pour les casseroles, alors que son homologue posé au-dessus de lui assurait sa fonction.

Cette tendance à ne rien jeter sous-tend également une multiplication des équipements et donc des consommations énergétiques. Ainsi, certains appareils âgés servent de solution d'appoint tant qu'ils fonctionnent encore. Nous avons ainsi pu observer des réfrigérateurs et des congélateurs sur les balcons et dans les couloirs qui ne fonctionnaient que « quand il y a vraiment besoin » (Femme, 35-49 ans, concubinage, Capesterre).

3.2.1 DES ÉQUIPEMENTS DÉFECTUEUX : IMPACT POTENTIEL SUR L'INTÉGRITÉ DE LA PERSONNE

Les appareils défectueux peuvent générer des situations dangereuses pour l'habitant. Les risques d'électrocutions, liées aux plaques électriques ou à des fours vétustes, ont pu être relevés pendant l'enquête de terrain. Outre ces risques directs, de nombreux équipements (machine à laver, appareils de réfrigération, climatiseurs) présentent des fuites d'eau. Les ménages précaires, comme nous avons déjà pu l'évoquer, ne disposent pas de moyens suffisants pour réparer ou changer leur équipement et doivent s'en accommoder par diverses stratégies d'adaptation. Ces fuites d'eau peuvent à la fois causer des problèmes de santé et des risques de sécurité.

L'humidité générée peut ainsi provoquer des moisissures dans le logement, augmentant les risques de maladie ou la présence de nuisibles. La superposition de ce type d'appareils défectueux et d'installations vétustes, souvent couplés dans le même logement peut également augmenter le risque d'électrocution. L'eau épanchée sur le sol peut être un vecteur d'accident aggravant dans le cas où un câble entre en contact avec elle.

En bref

Les personnes rencontrées ont tendance à conserver leurs équipements vieillissants et/ou défectueux, même si ceux-ci peuvent représenter un risque sanitaire ou sécuritaire.

4.1 Des politiques publiques tournées essentiellement vers la rénovation énergétique des bâtiments et les équipements économes

De nombreux dispositifs de rénovation énergétique de l'habitat à destination des ménages précaires ont été mis en place depuis une dizaine d'années. À l'échelle de la Guadeloupe, cela se traduit dans l'articulation de trois dimensions : l'accompagnement social de la précarité (à travers les travailleurs sociaux et les aides sociales), les politiques d'efficacité énergétique et de rénovation thermique des logements, et les politiques de rénovation urbaine (NPNRU).

Au niveau micro social, les travailleurs sociaux procurent aux individus un accompagnement. Ils les orientent vers les dispositifs financiers existants et les conseillent au vu de leurs situations individuelles.

Les politiques d'efficacité énergétique et de rénovation thermique des logements sont assurées, au niveau méso social, par un suivi des particuliers multi-partenarial. Les travailleurs sociaux, les communes et la Caf jouent le rôle de repérage des situations et de conseil afin de diriger les ménages concernés vers les opérateurs sociaux de l'habitat spécialisés (tels que Karukéra Logement). Ceux-ci mettent en visibilité également leur action grâce à des permanences et des actions de communication. Ils prennent en charge le dossier de l'intéressé et permettent en grande partie le co-financement de l'opération de rénovation par la DEAL, la Caf et/ou la Région.

Au niveau macro social, l'opération de rénovation urbaine pilotée par l'ANRU sur les quartiers classés NPNRU a été amorcée. Celle-ci vise à rénover des quartiers entiers, caractérisés par une population précaire et des habitats souvent insalubres.

Le dispositif des CEE est quant à lui tourné vers les équipements des ménages. Les entreprises du secteur énergétique, « obligés » du dispositif des certificats d'économies d'énergie, doivent justifier annuellement auprès de l'État d'une incitation aux économies d'énergie à hauteur d'une quantité d'énergie prédéfinie, sous peine de sanction financière. Pour acquérir ces certificats, les « obligés » doivent inciter (le plus souvent financièrement) à des opérations de maîtrise de l'énergie qui leur donnent droit à une certaine valeur en CEE.

Ils peuvent aussi les acheter sur le marché. EDF est le seul fournisseur d'électricité en Guadeloupe et le seul « obligé » CEE à réaliser de manière récurrente des opérations de maîtrise de l'énergie sur le territoire afin de remplir ses objectifs.

Or, la loi de transition énergétique pour la croissance verte met particulièrement l'accent sur la précarité énergétique en multipliant par trois la valeur des CEE provenant d'opérations de maîtrise de l'énergie chez les ménages en situation de précarité énergétique dans les départements d'Outre-mer par rapport aux CEE hexagonaux⁴⁷. Par ailleurs, au niveau national, les objectifs CEE « précarité » ont été récemment individualisés des autres objectifs, affirmant ainsi la volonté de l'État de contraindre les fournisseurs d'énergie à lutter contre la précarité énergétique. EDF met donc particulièrement l'accent sur le remplacement d'équipements électriques par des appareils plus performants chez les ménages les plus précaires.

L'accent est particulièrement mis actuellement sur le financement de chauffe-eau solaires et de climatiseurs économes, mais aussi sur les ampoules LED.

47. Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (2016), « La loi de transition énergétique pour la croissance verte », Article 30. La valeur des CEE précarité en Guadeloupe est quant à elle définie par des arrêtés mettant en place des fiches CEE majorées pour ces cas de figure.

4.2 Une non-prise en compte des modes de vie et des pratiques entraînant des effets pervers

Si ces dispositifs peuvent être vertueux, comme nous avons pu le voir dans le cas des chauffe-eaux solaires, nous avons pu constater durant notre enquête de terrain que les politiques publiques à grande échelle ne prennent pas toujours en considération les

modes de vie et les pratiques énergétiques du public qu'elles ciblent, la dimension de ces opérations ne permettant pas d'assurer la concertation et/ou le suivi nécessaire. Cela peut avoir des conséquences non désirées.

■ Sur les opérations de rénovation urbaine

Dans le cadre du NPNRU, les effets pervers suites à des situations de « décasage »⁴⁸ que nous avons pu observer méritent d'être pris en considération. Outre la violence symbolique ressentie par les ménages ayant subi un changement d'habitat suite à une RHI⁴⁹, le mode d'habiter est également impacté.

« Ils préfèrent nous mettre dans une cage à poules plutôt que de prendre en compte notre mode de vie. Les cases, ça répond plus aux normes de leur société, donc ils rasant tout et ils construisent des barres à la place. Avant, on avait notre petit jardin et tout, on pouvait vivre avec ce qu'on avait [...]. C'est la société qui nous fait consommer » (Homme 35-49 ans, locataire logement social, célibataire).

En effet, les faubourgs de Pointe-à-Pitre se caractérisent par une appropriation forte de l'espace public. Un tissu de socialisation important se construit à l'extérieur du domicile. La population qui y vit se caractérise souvent par des attitudes de consommation énergétique sobre. Elle est souvent à l'extérieur et les portes et fenêtres restent ouvertes toute la journée pour aérer, les climatiseurs étant rares.

Si les nouveaux logements sont plus performants énergétiquement, ils peuvent induire une consommation plus élevée par une augmentation de l'équipement électrique intérieur pour compenser l'absence d'une vie plus extérieure. Cet ajout d'équipements peut paradoxalement générer un « taux d'effort énergétique » plus important dans un logement pourtant plus performant.

■ Sur les opérations de maîtrise de l'énergie chez les particuliers

Les opérations de maîtrise de l'énergie CEE souffrent également de quelques effets dommageables, sous-jacents aux objectifs quantitatifs affichés par le dispositif, qui limitent le suivi qualitatif des opérations de maîtrise de l'énergie réalisées. Ainsi, un cas d'inadéquation entre le logement et la pose d'un chauffe-eau solaire est à relever. Ce chauffe-eau a été posé sur un toit très vétuste engendrant un problème de sécurité induit par une installation inadaptée. Si les prestataires d'EDF réalisant ces opérations sont tenus d'appliquer un pré-diagnostic technique avant d'effectuer ce genre d'opération, il est probable que dans ce cas de figure les objectifs quanti-

tatifs ont pris le pas sur une démarche de qualité. Nos observations, néanmoins, ont montré que de manière générale, ces poses de chauffe-eaux solaires sont réalisées de manière adéquate et entraînent des gains d'énergie appréciables pour les enquêtés démarchés (voir partie 2).

Un effet négatif également observé de manière plus fréquente, bien que restant marginal, est l'ajout d'un équipement supplémentaire qui ne se substitue pas à l'équipement devant être remplacé. Ainsi, un ménage déjà équipé d'un vieux climatiseur peut en obtenir un nouveau dans le cadre d'un achat financé par le dispositif

CEE et climatiser une pièce supplémentaire. Plus surprenant encore, une enquêtée ne disposant pas de climatiseur et affirmant n'avoir jamais pensé à s'en procurer, a finalement décidé de s'en procurer suite à un démarchage commercial mettant en avant un tarif d'achat de l'équipement particulièrement avantageux. Nous sommes, dans ce cas, face à un comportement d'achat à implication minimale⁵⁰. C'est-à-dire que la personne achète avant tout un prix et un produit car l'occasion est intéressante mais qu'elle n'a pas effectué cet achat pour combler un besoin ou car c'est un plaisir auquel elle aspire.

En bref

Les dispositifs publics à grande échelle ne prennent pas toujours en compte la réalité sociale du public ciblé.

48. On entend par décasage un relogement d'occupant, au cours d'une opération de rénovation urbaine. Il s'agit bien souvent d'opérations RHI, qui mettent en place le relogement de population vivant dans des habitats traditionnels appelés « cases », d'où le terme de décasage.

49. RHI : Résorption de l'habitat insalubre. La mise en place d'une procédure de RHI suppose une déclaration d'insalubrité, prononcée par le préfet, concernant un immeuble ou un groupe d'immeubles situé dans un périmètre, et se traduit par une procédure spéciale d'expropriation, dérogatoire du droit commun, visant les immeubles insalubres et ceux dont l'expropriation est indispensable à la démolition de ces derniers. Le relogement des occupants doit être assuré.

50. J. BRÉE (2012), *Le comportement du consommateur*, Paris, Dunod, 128 p.

Quelques pistes

- Pour les opérations de RHI, il semble nécessaire de favoriser la prise en compte de la concertation avec la population visée, quitte à faire évoluer les dispositifs prévus, afin d'opter pour une solution acceptée par celle-ci.
- Pour les opérations de maîtrise de l'énergie, il est impératif de conditionner le remplacement des gros appareils électroménagers (climatiseurs, appareils de réfrigération, chauffe-eau...) à la récupération et destruction par le vendeur de l'ancien appareil.

4.3 Incompréhension des normes administratives, difficulté d'accès aux institutions, résignation et culture de la « débrouille » : l'échange difficile entre les ménages précaires et les institutions

Comme nous avons pu le voir, il existe une certaine méfiance de la part des enquêtés rencontrés vis-à-vis des institutions. Outre la négociation de l'identité négative de ce public précaire que nous avons évoqué dans la première partie et qui crée parallèlement

un ressentiment envers les « nantis » et la classe dirigeante, ce ressenti est accentué par une méconnaissance des dispositifs dont ils peuvent bénéficier et par les difficultés qu'ils rencontrent pour comprendre leur fonctionnement.

■ Le non recours au dispositif

Un exemple emblématique de cette incompréhension est celui du Tarif de Première Nécessité (TPN) proposé par EDF.

Ce dispositif, accordé aux ménages sur la base de leur revenu fiscal, leur permet de bénéficier d'une fourniture d'électricité à un coût avantageux. Son attribution se fait de manière automatique. Cependant, alors que 27,2% des ménages guadeloupéens étaient bénéficiaires du TPN en 2015⁵¹, très peu des personnes interrogées, répondant pourtant aux critères d'attribution de ce tarif, ont déclaré en bénéficier. Dans la majorité des cas, les enquêtés ne connaissaient pas l'existence de ce dispositif. En leur demandant leur facture, nous avons pourtant pu constater qu'ils percevaient bien cet avantage.

On voit ici qu'il y a un problème de réception de l'information, celle-ci n'étant pas directement adressée à l'intéressé en tant que tel mais devant être lu sur la facture.

De plus, un certain nombre des ménages démarchés avaient été informés du TPN par EDF. En effet, l'attribution de ce tarif étant réalisé par un prestataire d'EDF dans l'Hexagone, certains foyers sont référencés à deux adresses postales différentes – le prestataire disposant d'une adresse de destination et EDF d'une autre.

Pour vérifier l'adresse réelle du ménage concerné, une lettre leur est envoyée, expliquant que le foyer est admissible au TPN et demandant le retour d'un document dûment rempli afin de percevoir ce tarif.

« On m'envoie des papiers pour des tarifs moins chers sur l'électricité de temps en temps. Au début je les retournais, mais on ne m'a jamais répondu. Du coup, maintenant, je leur réponds plus. C'est pas normal, ils disent que c'est pour aider les gens les plus pauvres mais moi j'ai pas grand-chose et on me le donne pas... »

(Femme, plus de 65 ans, célibataire, Capesterre).

Cependant, comme cette femme, beaucoup d'enquêtés ne comprennent pas que ce tarif leur est attribué d'office et perçoivent l'absence de réponse aux renseignements demandés comme un refus d'attribution de cette prestation. Cela accentue leur sentiment d'injustice, d'une absence de considération de leur cas de la part des institutions.

Il y a donc un problème de lecture et de compréhension de la part de certaines personnes qui les amène parfois à ne pas recourir aux dispositifs existants.

51. OREC Guadeloupe (2016), Les chiffres clés 2015 de l'énergie, Dossier de presse, 40 p.

■ Une image décalée vis-à-vis du fonctionnement d'EDF

De manière générale, nous avons relevé un problème de transmission de l'information lors de cette étude. Bien que celle-ci existe, les ménages enquêtés ne la percevaient pas, d'une part car ils n'étaient pas dans une logique de recherche de l'information, et d'autre part car ils n'avaient pas incorporé certains mécanismes de fonctionnement institutionnel.

C'est le cas par exemple du montant des factures d'électricité calculé à partir d'estimations réalisées par EDF. Pour certains enquêtés, la différence entre le montant de leur facture et leur consommation réelle n'est pas compréhensible.

« Je ne fais pas confiance en EDF. La plupart du temps ils ne lisent même pas le compteur et ils me font payer plus que ce que je devrais. Même si après ils me rendent mon argent, je ne comprends pas pourquoi ils me font payer plus. »

(Femme, 35-49 ans, célibataire, Pointe-à-Pitre)⁵².

On voit ici que l'incompréhension de cette enquêtée vis-à-vis du fonctionnement de la facture attise sa méfiance envers EDF. Ce constat ouvre un espace de réflexion plus large. La manière de transmettre l'information au public, calquée sur celle de la France hexagonale, est-elle pertinente en Guadeloupe où une partie plus importante de la population a des difficultés de lecture ou ne parle pas français ?

On peut se permettre de penser ici à des méthodes pédagogiques expliquant et valorisant l'action et les dispositifs publics.

Cela permettrait de rétablir la confiance nécessaire entre le public et les institutions, ainsi que de mettre en visibilité les dispositifs existants. En effet, beaucoup de nos enquêtés ne connaissent pas les aides pouvant leur être attribuées. C'est, par exemple, le cas d'une femme rencontrée à Pointe-à-Pitre, dominicaine, vivant à une centaine de mètres du CCAS⁵³, se plaignant qu'il n'y avait personne pour l'aider et lui expliquer comment les « papiers marchent », c'est-à-dire quelles démarches elle devait entreprendre et comment les réaliser. Il est donc important de mettre en visibilité les dispositifs existants.

■ La question de la « distance » des services et de la résignation

De plus, certaines institutions sont particulièrement difficiles d'accès.

« Avant, quand je vivais à Paris, j'allais voir l'assistante sociale qui m'aidait bien. C'était à côté, c'était pratique. Mais à Capesterre, on a enlevé la Caf. Il faut aller à Pointe-à-Pitre maintenant, on est obligé. Mais c'est rempli là-bas, donc ça prend des heures, même plus pour avoir quelqu'un, puis quand t'as quelqu'un, il te dit n'importe quoi parce qu'il n'a pas le temps »

(Femme, 50-65 ans, Concubinage, Capesterre).

Cette difficulté d'accès peut entraîner une résignation chez certains enquêtés. La distance séparant les ménages disposant de peu de ressources financières des institutions est d'autant plus prégnante que ce sont souvent des ménages qui ne disposent

pas de véhicule personnel (dans le quintile ayant le plus bas niveau de vie en Guadeloupe, seuls 33,3% des ménages disposent d'au moins une voiture). Cela complique et rend encore plus chronophage l'accès à ces institutions pour cette partie de la population.

« Je suis plutôt à la charge de mes enfants (rire) [...] Les gens nous disent tellement non pour les aides qu'on n'y va plus, c'est fatigant et on voit que ça sert à rien. Tu restes toute la matinée à attendre pour ne pas être reçu, puis tu reviens le lendemain et ils te disent « y a pas moyen ». Alors, tu as passé deux jours où tu travailles pas, où tu gagnes pas d'argent, et tout ça pour rien. Moi maintenant, je préfère me débrouiller toute seule. »

(Femme, Pointe-à-Pitre, plus de 65 ans, célibataire).

Le discours de cette enquêtée met en exergue ce sentiment de résignation face à un système institutionnel trop complexe et laborieux. Comme elle, plusieurs individus nous ont confié préférer se « débrouiller » par leurs propres moyens.

La solidarité familiale est très présente dans ce cadre. Les personnes âgées, en particulier, bénéficient souvent de l'aide de leurs enfants, qu'elle soit financière ou qu'il s'agisse d'un accompagnement. Il est ainsi fréquent que les enfants expliquent à leurs parents comment les démarches qu'ils doivent réaliser fonctionnent afin qu'ils puissent bénéficier correctement des dispositifs auxquels ils ont droit. Si cette solidarité familiale est importante, certains individus ne peuvent pas en disposer et se retrouvent donc démunis.

52. Enquête dominicaine, propos initialement recueillis en anglais et traduits à posteriori.

53. Centre communal d'action social. Il s'agit d'un espace de services sociaux mis à disposition du public par la municipalité.

En bref

Il existe un décalage de langage et de perception entre les institutions et les ménages en situation de précarité énergétique. De plus, certaines institutions sont difficilement accessibles géographiquement par une partie de la population et/ou les démarches pour y accéder se révèlent particulièrement longues et fastidieuses pour le public. Ce décalage attise la méfiance d'une partie de la population et accentue leur non recours aux institutions.

Quelques pistes

- Pour lutter efficacement contre la précarité énergétique en Guadeloupe, il semble donc nécessaire, en amont de dispositifs et d'actions publiques efficaces, de penser à la fois la communication les concernant afin qu'elle soit lisible par tous, et à une meilleure accessibilité des institutions.

4.4 Les invisibles de la précarité énergétique en Guadeloupe

Cette distance prise par une partie de la population rend difficilement repérable par les institutions certains ménages en situation de précarité énergétique. Nous reprendrons pour les qualifier l'expression d'« invisibles de la précarité énergétique » popularisée par Marie-Christine ZELEM⁵⁴. En Guadeloupe, on retrouve particulièrement dans cette catégorie des personnes âgées isolées et des immigrés, mais également des personnes en situation de désaffiliation, suite à une rupture biographique. Cette déconnexion du système institutionnel, comme nous avons pu le voir, peut être palliée par la solidarité familiale ou par la « débrouille ». Cependant, c'est dans des situations d'isolement et de résignation que se situent

les invisibles de la précarité énergétique. Certaines personnes ne disposent pas des ressources sociales pour pallier leur incapacité à faire appel aux institutions et aux services sociaux. La barrière de la langue, pour les populations immigrées, peut représenter également un frein conséquent qui s'ajoute à une méconnaissance du système institutionnel français.

Il existe donc en Guadeloupe une population « d'invisibles de la précarité énergétique » qui ne peut être repérable qu'à condition de mobiliser un réseau de donneurs d'alertes permettant de les identifier.

En bref

Une partie des ménages en précarité énergétique est difficilement identifiable par les institutions. Afin de pouvoir les repérer, une possibilité serait de mobiliser largement les donneurs d'alerte potentiels (professionnels de l'électricité, assistants sociaux, institutions, numéro vert...), formant ainsi un réseau pouvant se communiquer réciproquement les informations (par exemple, via une plateforme numérique).

54. MC. ZELEM (2010), Ouverture de la Conférence Européenne du logement durable, « Sustainable housing. A tool for social cohesion ? », Belgian Presidency of the Council of EU Ministers, Bruxelles. 23-24 novembre, www.sustainable-housing.eu.

Propositions d'outils au service du suivi de la précarité énergétique en Guadeloupe



Proposition de profils types des précaires énergétiques

Au vu des résultats développés au long de cette publication, nous avons décidé d'entreprendre la création de profils-type des précaires énergétiques. Bien entendu ces profils-type n'ont pas vocation à représenter une réalité sociale figée dans une segmentation étanche. Les individus, au fur et à mesure de leur parcours, peuvent naviguer entre ces catégories ou présenter des caractéristiques propres

à plusieurs des profils-type présentés ci-dessous simultanément. Cependant, cette simplification catégorielle de la réalité sociale peut permettre aux acteurs gravitant autour de la question de la précarité énergétique en Guadeloupe de mieux cibler le public qu'ils visent et ainsi d'améliorer la pertinence des dispositifs mis en place en prenant en compte les caractéristiques des bénéficiaires.

	Public	Types de logements	Mobilité
Les fragiles	Retraités, personnes malades ou en situation de handicap, anciens actifs ayant eu un « accident biographique ».	Généralement propriétaires d'habitat individuel mais parfois logés en logement social. On retrouve des situations de « décasage ».	Non véhiculés, prennent ponctuellement le car ou se font amener par leurs enfants en voiture. Peu de déplacements, souvent à proximité.
Les sobres	Retraités et les personnes se restreignant au nécessaire.	Souvent en habitat traditionnel ou en villa antillaise ancienne, souvent propriétaires.	Parfois véhiculés, parfois multi-modalité.
Les assistés	Jeunes ne souhaitant pas de retour à l'emploi, (jusqu'à 40 ans), familles monoparentales.	Généralement en logement social, mais également souvent logés à titre gratuit chez les parents.	Non véhiculés, prennent ponctuellement le car ou se font amener par familles ou amis en voiture.
Les invisibles	Immigrés, personnes en situation de désaffiliation. Drogés, résignés, isolés.	Généralement locataire.	Non véhiculés, peu de déplacements, pédestre.
Les débrouillards	Souvent des hommes, allocataires des minima sociaux qui enchaînent des « jobs » non déclarés, des contrats précaires déclarés et/ou des activités annexes, comme de la culture vivrière.	Logement social, en bande, en habitat traditionnel, majoritairement locataire.	Souvent véhiculés, parfois multi-modalité, mobilité quotidienne souvent importante, irrégulière.
Les navetteurs	Actifs, majoritairement péri-urbain, situations familiales variées, souvent enfants.	Généralement habitation individuelle.	Véhiculés, mobilité quotidienne importante, trajets réguliers.

	Environnement sociotechnique	Rapport aux institutions
Les fragiles	Souvent climatiseurs dans la chambre, ECS électrique ou solaire. L'électricité est un poste budgétaire important mais perçu comme indispensable, non-négociable. Ils font primer leur confort, considéré comme mérité.	Ils ne vont pas faire souvent des démarches ou les délèguent, et considèrent l'attente dans les institutions comme fatigante. Quand problème économique ou pratique, pour les factures et/ou les travaux, ils font jouer la solidarité familiale.
Les sobres	Pas de clim, souvent pas de chauffe-eau ou solaire, souvent activités sociales à l'extérieur du domicile. Comportements restrictifs.	Peu de rapport aux institutions sur les aspects liés à l'énergie car consommation sobre.
Les assistés	Multi-équipement audiovisuel. Pas forcément de clim ou d'ECS. Quand clim et que hébergé chez les parents, souvent comportement énergivore.	Situation allant de l'assistance installée à l'assistance revendiquée (S. PAUGAM, 1991) ⁵⁵ , connaissance des mécanismes des administrations, des aides pouvant être perçues et de quelles manières.
Les invisibles	Situations hétérogènes. On peut retrouver des attitudes de « fragiles » et de « sobre », suivant deux processus de résignations distincts : la résignation à consommer, la résignation à payer.	Peu de rapports car ne font pas les démarches, souvent institutions perçues comme répressives, personnes dans le registre de la marginalisation organisée. Parfois assistant social qui maintient un lien social mais difficultés à faire démarches.
Les débrouillards	Pas de clim, équipements souvent vieillissants.	Refuse l'assistanat, valorisation de la débrouille, d'y arriver seul, sans recours aux institutions.
Les navetteurs	Souvent assez équipés. ECS dans la grande majorité des cas. Cependant, l'électricité représente un poste budgétaire moins pesant que les frais liés à la mobilité.	Connaissance de certains dispositifs annexes. Accès aux institutions réalisé suivant les nécessités.

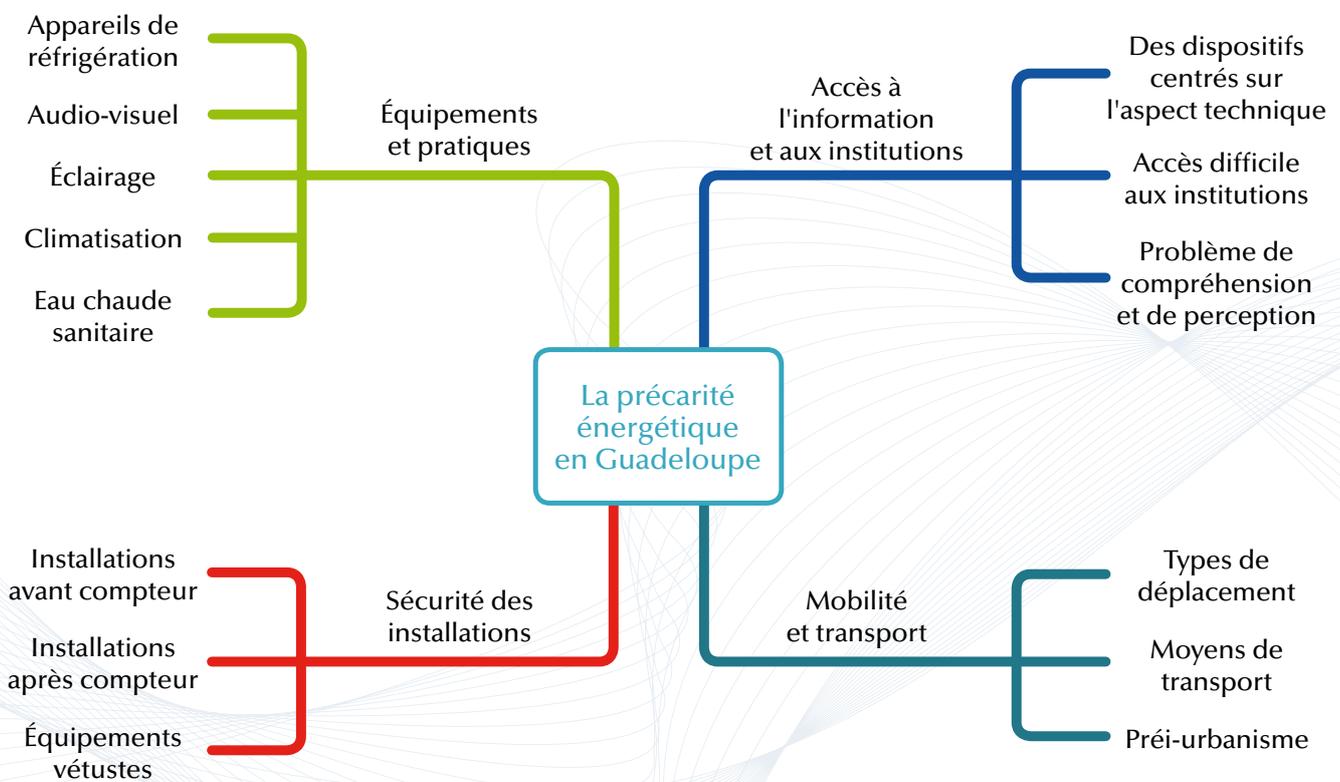
55. PAUGAM S (1991), *La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 256 p.

Proposition d'une définition de la précarité énergétique en Guadeloupe

Nous avons pu voir au cours de cette étude que la précarité énergétique en Guadeloupe se situe dans l'articulation de la consommation d'énergie domestique et de la mobilité quotidienne. Les ménages faisant face à des factures d'énergie domestique importantes présentent souvent comme particularité la possession d'équipements vieillissants, énergivores, et des pratiques de consommation inadaptées. Concomitamment, la mobilité quotidienne, sur un territoire à l'urbanisme disparate et à l'activité économique centralisée comme celui de la Guadeloupe, se caractérise par des dépenses liées aux véhicules individuels impactant significativement le reste pour vivre, particulièrement pour les ménages effectuant régulièrement des trajets domicile-travail.

Notre terrain d'enquête a également mis en lumière le fait que l'information pouvait être difficilement perçue par les ménages les plus fragiles et que l'accès aux institutions pouvait s'avérer compliqué. Enfin, les installations électriques, qui ne sont parfois pas réalisées dans les règles de l'art, peuvent présenter des risques pour les usagers.

Au vu de notre étude, nous avons donc choisi de retenir quatre dimensions principales pour la définition de la précarité énergétique en milieu tropical : les équipements et les pratiques, la mobilité, l'accès à l'information et aux institutions, et la sécurité des installations.



Définition

Afin d'inclure ces quatre dimensions, nous proposons la définition suivante :

" Est en situation de précarité énergétique un individu qui ne dispose pas des ressources économiques, sociales, ni des compétences techniques et administratives nécessaires pour maintenir un niveau de dépenses liées au transport et à l'énergie domestique adapté à son niveau de vie et/ou pour disposer d'un environnement sociotechnique ne portant pas atteinte à l'intégrité de sa personne. "

Proposition d'indicateurs de suivi de la précarité énergétique en Guadeloupe

Nous avons vu que la précarité énergétique en Guadeloupe était un phénomène multidimensionnel. Afin d'en opérer un suivi efficace, il serait donc intéressant de constituer et suivre une batterie d'indicateurs permettant de rendre compte de l'évolution des quatre dimensions que nous avons fait émerger. Les acteurs institutionnels impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique seraient ainsi en mesure d'observer la portée et l'efficacité des dispositifs et actions mis en place sur chacune de ces dimensions.

Pour rendre compte des équipements et des pratiques des ménages, deux indicateurs peuvent être proposés : le taux d'effort énergétique et le taux d'équipement des ménages.

- En l'état actuel des choses, le taux d'effort énergétique n'est pas renseignable. Les données clients d'EDF, indispensables à sa mise en place, étant protégées par la confidentialité due aux usagers. Une réflexion sur les moyens de le mettre en place à l'avenir pourrait néanmoins être envisagée, étant donné l'intérêt de cet indicateur pour les décideurs.
- Bien que le taux d'équipement des ménages ne puisse pas être suivi annuellement, il est intéressant d'observer les données existantes, telles que fournies par l'INSEE (enquête budget des familles 2014 sur l'année 2011), afin d'effectuer un comparatif avec la France hexagonale.

Taux d'équipement des ménages en 2011 (%)		
Équipements	Taux d'équipement en Guadeloupe	Taux d'équipement en métropole
Réfrigérateur	96,7	99,1
Cuisinière, plaque de cuisson, four	96,4	98,1
Téléviseur	95,4	96,0
Lave-linge	87,8	92,6
Téléphone portable	83,7	85,1
Four à micro-ondes	76,9	85,1
Congélateur indépendant	68,6	52,3
Au moins une voiture	66,5	80,6
Abonnement pour chaîne télé	52,0	42,9
Lecteur DVD	44,4	71,5
Ordinateur portable, netbook, ultraportable	39,5	47,7
Climatiseur, déshumidificateur	38,9	9,2
Abonnement Internet haut débit	37,2	52,1
Chaîne hi-fi	36,1	54,0
Aspirateur	34,9	90,0
Appareil photo numérique	34,8	63,1
Micro-ordinateur de bureau	34,2	47,2
2 voitures ou +	24,6	33,1
Vélo	21,9	51,5
Tondeuse à gazon	14,4	43,8
Lave-vaisselle	12,8	50,2
Baladeur, lecteur de CD/MP3	10,2	28,5
Caméscope	8,5	16,1
Deux roues à moteur	5,5	10,3
Sèche-linge indépendant	2,9	30,5
Tablette PC, IPAD	1,7	1,7

Source : INSEE, enquête budget des familles 2014

On constate d'une part un multi-équipement électroménager (aspirateur et lave-vaisselle, par exemple) et automobile moindre, mais on observe parallèlement une plus grande présence de climatiseurs et de congélateurs indépendants. La plus faible proportion de personnes véhiculées pourrait être un facteur explicatif de cette sur représentation des congélateurs en Guadeloupe : les ménages

non véhiculés, comme nous avons pu le constater sur le terrain, réalisent de grosses courses alimentaires lorsqu'une occasion se présente, rendant ainsi nécessaire la congélation des aliments. Cette hypothèse peut être appuyée par la comparaison entre l'équipement du quintile de la population de Guadeloupe ayant le plus bas niveau de vie avec celui ayant le plus haut niveau de vie.

Taux d'équipement des ménages guadeloupéens en 2011, selon les quintiles de niveau de vie (%)		
Niveau de vie par quintile	Premier quintile	Dernier quintile
Téléviseur	89,5	94,3
Réfrigérateur	83,7	98,2
Cuisinière, plaque de cuisson, four	81,5	97,4
Téléphone portable	77,3	94,2
Congélateur indépendant	63,8	57,8
Lave-linge	61,1	94,4
Four à micro-ondes	43,3	80,7
Lecteur DVD	41,1	64,7
Au moins une voiture	33,3	94,6
Abonnement pour chaîne télé	26,9	63,5
Ordinateur portable, netbook, ultraportable	21,4	65,7
Chaîne hi-fi	21,2	48,8
Micro-ordinateur de bureau	19,2	47,0
Aspirateur	16,6	71,5
Appareil photo numérique	14,7	65,0
Abonnement Internet haut débit	14,5	63,2
Vélo	13,2	29,2
Climatiseur, déshumidificateur	12,4	51,5
2 voitures ou +	6,3	48,2
Deux roues à moteur	5,5	10,4
Tondeuse à gazon	5,2	29,6
Lave-vaisselle	4,9	35,7
Baladeur, lecteur de CD/MP3	3,6	22,1
Autre accès internet	3,1	8,8
Caméscope	2,3	17,0
Sèche-linge indépendant	1,9	11,3
Tablette PC, IPAD	0,7	3,3

Source : INSEE, enquête budget des familles 2014

On constate que les ménages les plus pauvres ne sont pas moins équipés de congélateurs que les plus riches. Bien que ces chiffres soient quelque peu anciens et ne reflètent donc plus la réalité actuelle, le taux de climatisation ayant largement augmenté depuis, la différence d'équipement de climatiseurs entre les ménages les plus aisés (51,5%) et les moins aisés (12,4%) étaye également notre propos sur ce poste énergétique : contrairement au chauffage en France hexagonale, la climatisation en milieu tropical ne peut être considérée comme la variable prépondérante de la précarité énergétique sur le territoire guadeloupéen.

Si ces données ne sont pas disponibles régulièrement, le comparatif avec les dernières données issues de l'enquête budget des familles, qui devraient être disponibles dans l'année 2017, permettra d'observer des tendances qui pourraient servir de support aux politiques publiques sur l'équipement des ménages en précarité énergétique.

Pour rendre compte des dépenses liées à la mobilité des ménages, deux indicateurs peuvent être proposés : le taux d'effort de mobilité quotidienne, qui rapporterait les dépenses liées au transport aux revenus des ménages, et le taux de navetteurs parmi les actifs. Le taux d'effort de mobilité quotidienne est difficilement renseignable actuellement. Néanmoins, l'Observatoire Régional des Transports (ORT), en coopération avec l'INSEE (sur la base de l'enquête budget des familles), pourrait envisager la production des données nécessaires à son suivi. Nous avons en revanche pu calculer le taux de navetteur parmi les actifs.

Le taux de navetteurs parmi les actifs ne permet pas à lui seul de percevoir la précarisation liée à la mobilité quotidienne. En effet, il ne prend en compte ni les revenus de ces navetteurs, ni la distance effectuée par ceux-ci, et donc les frais liés aux trajets domicile-travail. Le taux d'effort de mobilité quotidienne constituerait un

indicateur plus objectif. L'indicateur que nous présentons ici a néanmoins le mérite de permettre une visualisation des communes sur lesquelles des politiques publiques de transports pourraient prioritairement être mises en place.

Taux de navetteurs parmi les actifs des communes de Guadeloupe et nombre d'actifs (%)				
Communes	Nombres d'actifs travaillant dans la commune de résidence	Nombres d'actifs travaillant dans une autre commune	Nombres d'actifs de + de 15 ans	Taux de navetteurs parmi les actifs par commune
Vieux-Fort	105	512	617	83,0
Goyave	570	1 907	2 477	77,0
Gourbeyre	615	2 022	2 636	76,7
Petit-Bourg	2 426	6 770	9 196	73,6
Lamentin	1 524	4 010	5 534	72,5
Morne-à-l'Eau	1 447	3 532	4 979	70,9
Saint-Claude	1 232	2 648	3 880	68,2
Le Gosier	3 319	6 860	10 178	67,4
Trois-Rivières	966	1 945	2 911	66,8
Baillif	557	1 093	1 650	66,2
Vieux-Habitants	728	1 288	2 016	63,9
Petit-Canal	1 006	1 633	2 639	61,9
Anse-Bertrand	565	851	1 416	60,1
Sainte-Rose	2 461	3 539	6 001	59,0
Sainte-Anne	3 390	4 576	7 966	57,4
Pointe-à-Pitre	1 985	2 465	4 451	55,4
Port-Louis	796	892	1 688	52,8
Capesterre-de-Marie-Galante	407	450	857	52,5
Les Abymes	8 417	8 942	17 358	51,5
Le Moule	3 336	3 534	6 871	51,4
Capesterre-Belle-Eau	2 646	2 736	5 382	50,8
Deshaies	716	608	1 324	45,9
Saint-François	2 632	2 072	4 704	44,0
Baie-Mahault	6 742	5 239	11 981	43,7
Pointe-Noire	1 046	772	1 818	42,5
Bouillante	1 107	808	1 915	42,2
Basse-Terre	1 804	1 120	2 923	38,3
Saint-Louis	505	297	802	37,0
Terre-de-Bas	186	52	237	21,7
Grand-Bourg	1 384	252	1 635	15,4
Terre-de-Haut	611	59	670	8,8
La Désirade	344	20	364	5,5

Taux des ménages bénéficiant du tarif de première nécessité (TPN) par commune (%)	
Communes	Taux de ménages bénéficiaires du TPN par commune
Saint-Louis	32,0
Pointe-Noire	29,9
Terre-de-Bas	29,8
Capesterre-de-Marie-Galante	29,3
La Désirade	28,1
Pointe-à-Pitre	27,8
Vieux-Habitants	27,1
Bouillante	26,6
Port-Louis	26,3
Morne-à-l'Eau	26,0
Capesterre-Belle-Eau	25,2
Grand-Bourg	25,1
Sainte-Rose	24,2
Petit-Canal	23,9
Goyave	23,7
Les Abymes	23,7
Trois-Rivières	23,5
Terre-de-Haut	23,3
Le Moule	22,9
Sainte-Anne	22,4
Baillif	22,2
Vieux-Fort	21,7
Anse-Bertrand	21,6
Basse-Terre	21,4
Deshaies	20,5
Lamentin	20,1
Saint-François	18,7
Gourbeyre	18,6
Le Gosier	18,2
Petit-Bourg	15,9
Baie-Mahault	15,5
Saint-Claude	13,6
Total Général	22,1

Pour rendre compte de l'accès à l'information et aux institutions des ménages en situation de précarité énergétique, un suivi du taux de ménages bénéficiaires du Tarif de Première Nécessité (TPN) peut être proposé. Il est connu annuellement au niveau de chaque commune.

Le TPN est attribué sur la base du revenu fiscal des ménages. Il ne prend donc pas en considération l'équipement et les pratiques des ménages qui peuvent les placer en situation de précarité énergétique. Néanmoins, son suivi permet de mesurer dans quelle mesure les aides allouées en matière énergétique évoluent. En Guadeloupe, le nombre de bénéficiaires a baissé de 3,97% entre les années 2015 et 2016, passant de 56 128 à 53 903.

Enfin, pour rendre compte de la sécurité des installations, le taux de « pertes non-techniques » pourrait être suivi. Cependant, la politique de confidentialité d'EDF ne permet pas la divulgation des données relatives à celles-ci. Par ailleurs, les professionnels de terrain pourraient relever la conformité des installations lors de leurs interventions et produire, de manière partielle, un indicateur de conformité des installations.

Comme nous avons pu le mentionner dans les limites de l'étude, l'une des principales difficultés rencontrées est le manque d'accès aux bases de données nécessaires pour produire un ou plusieurs indicateur(s) relatif(s) à la précarité énergétique en Guadeloupe. En effet, de nombreuses données sont inexistantes sur le territoire guadeloupéen ou de manière trop épisodique pour en assurer un suivi opérationnel, ou sont inaccessibles dans un souci de confidentialité. C'est, par exemple, le cas des données sur la consommation énergétique nette des ménages (qui permettraient de réaliser un calcul du taux d'effort énergétique des ménages) ou encore des données sur « les pertes non techniques » (conséquences des branchements sauvages) ou sur le taux d'installations aux normes. Sur la batterie d'indicateurs préalablement construite, seuls deux sont donc en mesure actuellement d'être renseignés annuellement.

Indicateurs potentiels de suivi de la précarité énergétique en Guadeloupe				
Dimensions	Indicateurs	Fournisseurs de données	Fréquence	Disponible
Équipements et pratiques	Taux d'équipement	INSEE, OREC	INSEE : 4 ans	Non
	Taux d'effort énergétique (TEE)	EDF, INSEE		Non
Sécurité des installations	Taux d'installation électrique aux normes			Non
	Taux de pertes non techniques	EDF	Annuelle	Non
Accès à l'information et aux institutions	Taux de bénéficiaires du TPN	EDF	Annuelle	Oui
Mobilité et transport	Taux d'effort de mobilité quotidienne	INSEE	4 ans	Non
	Taux de navetteurs parmi les actifs	INSEE, OREC	Annuelle	Oui

Qu'est-ce que l'observatoire de l'énergie et du climat de la Guadeloupe ?

Observer l'évolution énergétique et climatique de notre territoire est une préoccupation primordiale des pouvoirs publics. À ce titre, dans un but d'accompagnement à la mise en œuvre des politiques publiques, il s'est avéré nécessaire de disposer d'un outil d'observation.

C'est ainsi qu'en décembre 2013, l'ADEME Guadeloupe, la Région Guadeloupe, Météo-France, EDF Archipel Guadeloupe et la DEAL ont décidé de créer l'observatoire régional de l'énergie et du climat de la Guadeloupe (OREC).

L'observatoire régional de l'énergie et du climat (OREC) est un outil d'observation et d'information qui a pour objectif de répondre chaque année aux grandes questions que les Guadeloupéens se posent en matière d'énergie et de climat :

Comment évolue la consommation d'énergie en Guadeloupe ?
Quels sont les secteurs et les usages les plus consommateurs ?
Quelles sont les évolutions du climat sur notre territoire ?
Quelles sont les sources de production de notre électricité ?
Comment évolue notre consommation d'énergie et quel est notre impact en matière d'émission de gaz à effet de serre ?

L'observatoire de l'énergie et du climat de la Guadeloupe est composé :

- d'un secrétariat, assuré par Synergîle, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure la collecte des données ;
- d'un Comité de l'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat, composé de la Région Guadeloupe, de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du logement (DEAL), d'EDF Archipel Guadeloupe, de Météo-France, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), de Synergîle et, depuis juin 2017, du Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (SYMEG) ;
- d'un Comité technique de l'observation territoriale, composé de l'ADEME, de CAP Excellence, de la CANGT, de la CARL, de la CCMG, du Conseil Départemental et de la Région Guadeloupe ;
- d'un Comité scientifique, composé de l'INRA, de l'UA, de l'ADEME, de Météo-France, de SEGE Environnement et du BRGM.

Activité de l'observatoire

- Collecte de données et diffusion

L'observatoire a également pour objectif de diffuser au plus grand nombre des données sur l'évolution énergétique et climatique de notre archipel.

Pour ce faire, l'observatoire de l'énergie et du climat de la Guadeloupe collecte des données et analyse dans les champs d'observation suivants :

- consommation et production d'énergie ;
- émission de gaz à effet de serre ;
- économie de l'énergie ;
- impacts du changement climatique.

- Études prospectives

L'observatoire développe également une mission prospective au service des politiques publiques du territoire.

Partenaires

- Partenaires publics

BRGM, Conservatoire du littoral, ARS, DAAF, DEAL, IEDOM, INRA, INSEE, Météo-France, observatoire des énergies renouvelables, préfecture, Région Guadeloupe, ADEME, SHOM, agence des 50 pas géométriques, ONCFS, commune de : Saint-Louis, Deshaies, Petit-Canal, Port-Louis, Morne-à-l'Eau, d'Anse-Bertrand, CIRAD, CCI-IG, CANGT, CAP Excellence, CARL, le Conseil départemental, CCMG, SYMEG, Routes de Guadeloupe, Guadeloupe formation.

- Partenaires privés

Albioma Caraïbes, Albioma Le Moule, Citepa, distillerie Longueueu, distillerie Damoiseau, distillerie Poisson Père Labat, EDF, ESSO Antilles Guyane, TOTAL, Géothermie Bouillante, GPAP, SARA, SIGL, Rubis Antilles Guyane, Quadran Caraïbes, Synergîle, Valorem, Tecol Antilles Sas, Gardel, EDF EN.

Mécènes

L'OREC remercie les entreprises du territoire qui par leur soutien à l'activité de l'observatoire permettent :

- de pérenniser le fonctionnement de l'observatoire ;
- d'assurer le développement de ses missions et la montée en compétence de la structure.



Observatoire régional de l'énergie et du climat de la Guadeloupe.

SYNERGÏLE

Maison Régionale des Entreprises, ZAC Houelbourg, 97122 Baie-Mahault

Rédaction : Jérémie Broussin, ADEME, Observatoire de l'énergie et du climat de la Guadeloupe.

Crédits photos : JÉRÉMIE BROUSSIN

Conception, mise en page et impression : AJN+ Communication & design (www.ajnplus.com / 0590 85 74 61 / ZI Jarry).

Édition : janvier 2018

